

L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public.

En conséquence, des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont institués...

Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement».

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

2010

RAPPORT D'ACTIVITÉS



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010 DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES YVELINES

C/A/U/E 78 56, avenue de Saint Cloud 78000 Versailles

Tél. : 01 39 07 78 66 Fax : 01 39 50 61 60

Email : caue78@caue78.com

Site : www.caue78.fr

Crédit photographique : CAUE 78

Maquette : CAUE 78

Impression : Alliance partenaires graphiques, Pantin (93), 01 41 50 68 82 - ISSN : 0994-253-X



SOMMAIRE

Le mot du Président	pages 2 & 3
Echanger avec les acteurs du territoire <ul style="list-style-type: none">• créer des partenariats au niveau départemental• sur des enjeux communs à tous	pages 4 à 7
Sensibiliser, former, informer <ul style="list-style-type: none">• par des actions auprès de publics variés• au niveau régional• en milieu scolaire	pages 8 à 13
Accompagner les maîtres d'ouvrage <ul style="list-style-type: none">• dans leurs projets de construction• dans les jurys de concours• dans l'évolution de leurs documents d'urbanisme• dans la programmation urbaine• sur le devenir des paysages et la gestion de l'espace ouvert	pages 14 à 23
Calendrier des manifestations 2010	pages 24 & 25
Le CAUE en 2011 et au-delà	pages 26 & 27
La composition du CAUE au 31 décembre 2010 <ul style="list-style-type: none">• le conseil d'administration• l'équipe	page 28 page 29
Le fonctionnement du CAUE des Yvelines	pages 30 & 31
Les adhérents en 2010	page 32
La charte du CAUE 78	page 33
Lexique	page 34



Pour la deuxième année, j'ai le grand plaisir de vous présenter l'ensemble du travail de l'équipe du CAUE dont je tiens ici à saluer la compétence et la disponibilité malgré la tâche croissante à laquelle elle fait face.

En effet, le CAUE a vocation à favoriser l'émergence et la conduite de démarches urbaines, à promouvoir l'architecture contemporaine et à accompagner les projets de territoire respectueux de la biodiversité, des ressources naturelles et du patrimoine. Mais je ne rappellerai jamais assez que l'action de conseil n'a de véritable sens que si elle intervient le plus en amont possible de la décision. Le nombre croissant de normes et de labels, la réglementation toujours plus complexe rendent la décision difficile à prendre et poussent souvent les maîtres d'ouvrage à réfléchir de manière morcelée alors que le projet doit tout au contraire faire l'objet d'une réflexion globale. Nous, décideurs, devons aussi réfléchir autrement en prenant notamment plus de temps de réflexion en amont afin que le questionnement global indispensable prenne sa place dans le processus. Les conseillers du CAUE peuvent nous y aider.

Le CAUE joue aussi un rôle culturel essentiel auprès des élus, des professionnels et du grand public. C'est pourquoi ont été mis en place cette année des outils de communication électroniques performants permettant de diffuser régulièrement nos informations au plus grand nombre. Conférences et Mardis du CAUE sous forme de visites et de débats, sur les deux thèmes fondamentaux du «logement» et de «la transformation de la ville», sont appréciés, leurs comptes rendus et les fiches d'analyses d'opérations versés à l'observatoire des CAUE permettent une large diffusion.

Les projets aux différentes échelles, du grand territoire à la parcelle, font intervenir de nombreux acteurs. Ils nécessitent aussi de multiples compétences depuis le conseil jusqu'à la réalisation. Les partenariats sont riches pour tous, aussi le CAUE organise et encourage toujours les échanges à travers des groupes de travail croisés entre services de l'Etat, collectivités et professionnels de l'aménagement. Les conseillers, architectes et paysagistes, interviennent également souvent en tant que médiateur, trait d'union entre les parties, leur conseil neutre et indépendant étant très apprécié. Je souhaite que leur rôle soit réaffirmé auprès des intercommunalités naissantes manquant souvent de compétences en aménagement du cadre de vie.

Enfin le CAUE est un « passeur d'idées » sur les démarches à mettre en œuvre aujourd'hui dans la métropole francilienne. La fragmentation de l'espace par les grandes infrastructures, l'étalement urbain favorisé pendant de nombreuses années et la place de l'agriculture dans ce processus sont des thèmes à grande échelle sur lesquels le CAUE s'investit en relation avec les autres CAUE d'Ile-de-France. Quels modes d'habiter souhaitons nous demain ? Quelle économie circulaire favoriser pour que l'existant, le déjà là, participe des processus au lieu d'être ignoré ? Quel pourrait être le nouveau rapport à la nature dans la métropole francilienne ? Quelle place donner au citoyen dans le processus de décision ? Autant de questions indispensables à partager et débattre pour nos décisions futures.

Dans le contexte de la réforme territoriale, je réaffirme le rôle indispensable du conseil neutre et indépendant que joue le CAUE. Je souhaite que ce document contribue à enrichir les réflexions sur les transformations de notre département et que le CAUE, en relation avec l'Union régionale des CAUE d'Ile-de-France continue d'être une force de proposition et un outil d'aide à la décision indispensable aux particuliers et aux collectivités.



Philippe TAUTOU
Président du CAUE

ECHANGER AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

A côté de sa participation légale à certaines commissions préfectorales, le CAUE souhaite élargir la réflexion qu'il mène en interne et exercer un rôle de pivot entre des structures n'ayant pas ou peu d'interactivité entre elles concernant certaines questions thématiques. Des groupes de travail associant différents types de services départementaux ont ainsi été mis en place concernant l'énergie, l'urbanisme commercial ou la qualité des documents d'urbanisme.

PARTICIPATION À DES COMMISSIONS

La commission départementale d'aménagement commercial

En tant que personne qualifiée au titre du «développement durable», la directrice du CAUE siège à cette commission préfectorale où les projets de construction ou de requalification de plus de 1000 m² sont soumis à autorisation avant dépôt de permis de construire (voir ci-contre).

La commission départementale de la nature, des sites et des paysages

Elisabeth Rojat-Lefebvre siège à cette commission présidée par le préfet où sont étudiées les projets de construction situés dans les sites classés inscrits et sensibles à la demande des architectes des bâtiments de France et de l'inspecteur des sites (DRIE).

La commission départementale de l'habitat

Annie Boyer représente le CAUE à cette commission organisée par la DDT où sont étudiées les demandes de subventions du parc de logement privés attribuées par l'ANAH.

Les commissions communales d'aménagement foncier

A la demande du conseil général, François Adam participe à la commission qui étudie les remboursements fonciers liés aux projets de déviation de Richebourg et d'Orphin en tant qu'expert environnement et paysage.

GROUPES DE TRAVAIL

Echanger sur les questions croisées d'énergie, d'urbanisme et d'architecture

Trois fois dans l'année, le groupe de travail réunissant aux côtés des conseillers du CAUE les deux espaces de l'énergie du département, les parcs naturels régionaux de la Haute Vallée de Chevreuse et du Vexin français, la DDT, le conseil général, et l'ADEME, a échangé sur le conseil énergétique, architectural ou urbain donné aux communes.

Révisier l'atlas départemental

Le paysagiste du CAUE coordonne le groupe de travail pour la rédaction du cahier des charges de la consultation pour la révision de l'atlas départemental, composé des services de l'Etat (DDT, DRIEE, STAP) et du conseil général.

Mettre au point un «guide territoire»

Le CAUE et la DDT poursuivent la rédaction d'un « guide territoire » ayant pour vocation d'aider les élus, services de l'état, agents territoriaux, bureaux d'études et habitants à décrypter les caractéristiques et le fonctionnement d'un territoire pour y développer des projets en adéquation avec les ressources locales.

Améliorer la qualité des documents d'urbanisme dans le département

A l'initiative du CAUE, les différents partenaires qui accompagnent et conseillent les collectivités territoriales lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme, se réunissent une fois par trimestre pour échanger et améliorer leurs pratiques auprès des communes.

L'URBANISME COMMERCIAL : DE LA ZONE AU QUARTIER

Organiser le conseil en amont

Soutenus par des élus soumis à la pression de promoteurs commerciaux et mobilisés par la création d'emplois sur leur commune, un grand nombre de projets examinés se révèlent hermétiques à leur territoire d'accueil. Calibrés sur des besoins surestimés, ils ne mesurent ni l'importance de la consommation d'espaces générée, ni les dommages souvent irréversibles causés en termes d'environnement, de paysage, et de qualité architecturale et urbaine.

Devant la difficulté de contrer cette tendance lors du passage en CDAC, le CAUE a souhaité aborder le sujet de l'aménagement commercial le plus en amont possible des projets. Un groupe de travail réunissant des représentants des pôles environnement, territorial et développement économique du Conseil général, de la DDT et de la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles, ainsi que deux chargés de missions du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, a été mis en place afin de nourrir et partager un regard différent sur l'urbanisme commercial. Certains dossiers sont ainsi revus avec les acteurs, élus et promoteurs afin de les amender, et parfois les revoir totalement, pour les intégrer au projet urbain lors de l'élaboration du PLU.

Développer des outils pédagogiques pour les élus

En 2010, Héroïse Filez, stagiaire de l'Institut d'études politiques de Grenoble, a été accueillie au CAUE durant 6 mois, pour réaliser un travail de synthèse sur la question. Intitulé «Le commerce, un enjeu pour le développement durable», ce travail a permis de relever un certain nombre de dysfonctionnements, comme la méconnaissance des stratégies commerciales des distributeurs par exemple. Il a également fourni l'occasion de rappeler les outils aux mains des élus lors de l'élaboration de leur PLU (orientations d'aménagement et de programmation, règlement et cahier de recommandations architecturales, urbaines et paysagères). Et il a attiré l'attention de tous les participants sur l'intérêt de la définition précise d'un projet urbain dépassant le court terme en matière d'espaces publics, de transports en commun, d'intégration architecturale et paysagère. Hors du contexte fonctionnaliste et de l'urbanisme de zoning qui en a découlé, le commerce doit de nouveau faire partie intégrante de la ville et les implantations commerciales sortir de zones autarciques pour participer à des dynamiques de quartier et de lieux de vie.

Ces différents éléments partagés par le groupe de travail serviront à alimenter des documents pédagogiques à destination des élus.

Le projet de loi Ollier-Piron, actuellement examiné par le Sénat, qui vise à réintégrer le droit de l'urbanisme commercial dans l'urbanisme de droit commun, devrait aller dans le sens d'une meilleure exigence qualitative et renforcer, via le PLU et les futurs SCOT et PLU intercommunaux, les outils utilisables par les élus pour combattre le laisser-faire généralisé qui marque la plupart des entrées de villes. En attendant la mise en place des SCOT, une veille sur le territoire a été instaurée par le groupe de travail afin que le commerce soit étudié de manière approfondie dans les PLU dès aujourd'hui.



ECHANGER AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Depuis plus de 10 ans, les CAUE d'Ile-de-France se sont regroupés en Union régionale (URCAUE) pour mutualiser leurs connaissances, leurs expériences et ainsi contribuer plus efficacement à l'avenir de la métropole. Le CAUE participe ainsi à toutes les actions organisées par l'UR : abécédaire du particulier, enfants du patrimoine, etc..., et développe des partenariats plus spécifiques avec des acteurs régionaux comme l'IAU, l'AEV, ou le Service régional du Patrimoine.

LES ENFANTS DU PATRIMOINE

Pour la neuvième année, cette manifestation initiée par l'URCAUE en partenariat avec la DRAC se déroule le vendredi qui précède les Journées européennes du patrimoine. Elle offre au jeune public un programme varié et des conditions de visites favorables. Le programme est très ouvert : visites de musées, ateliers, animations, découverte d'architectures singulières ou représentatives d'un courant, parcours urbains... Toutes ces visites gratuites et adaptées au niveau de la classe font prendre conscience aux élèves des richesses qui constituent leur patrimoine et leur environnement. Ces visites sont aussi l'occasion pour les enseignants et leurs classes d'illustrer concrètement les matières abordées au cours de l'année : histoire, histoire des arts, géométrie...

En 2010, plus de 4900 élèves ont participé aux 16 visites proposées dans les Yvelines. L'Inspection académique des Yvelines apporte depuis le début son soutien à cette manifestation en assurant la communication auprès des établissements scolaires.

Rendez-vous aux enfants accompagnés de leurs enseignants le vendredi 16 septembre 2011.

www.les-enfants-du-patrimoine.fr

GROUPE TERRITOIRE

Depuis un premier travail commun sur le schéma directeur de la région, l'URCAUE développe une réflexion territoriale. En 2010, année de la biodiversité, les réflexions se sont poursuivies sur la complémentarité entre les espaces ouverts et la ville en approfondissant les thèmes de «l'agriculture urbaine» et «la nature en ville» à l'échelle régionale :

- organisation d'une journée d'échanges entre personnels des CAUE et Terre de Liens et de la semaine nationale «agricultures et paysages» 2011.

PARTENARIAT AVEC L'AEV

Pour la 6^{ème} année consécutive, l'Agence des espaces verts de la région Ile-de-France et le CAUE échangent et contribuent ensemble à l'amélioration des études de périmètres régionaux d'intervention foncière sur les Yvelines.

PARTENARIAT AVEC LE SERVICE RÉGIONAL DE L'INVENTAIRE

Dans leur travail quotidien de connaissance du patrimoine, tant exceptionnel qu'ordinaire, ancien que contemporain, industriel que rural, le service patrimoines et inventaire d'Ile-de-France et le CAUE 78 se sont croisés à plusieurs reprises. Ils se proposent désormais de porter un regard commun sur ces territoires en établissant un diagnostic patrimonial partagé mis au service des projets. (voir ci-contre)

Visite du musée de la Ballonnière et du Jamborée de 1947, Moisson (78), classe de 3^{ème} du collège Pierre de Nolhac à Versailles - les enfants du patrimoine



DU PATRIMOINE AU PROJET, LE DIAGNOSTIC PATRIMONIAL ET PAYSAGER DE SEINE AVAL

Conserver la mémoire de Seine Aval

Le territoire de Seine Aval est promis à d'importants bouleversements dans les années à venir dans le cadre du Grand Paris et de l'Opération d'Intérêt National (OIN). Depuis sa création en 1980, le service régional de l'inventaire travaille à garder la mémoire du territoire avant que ne soient effacées les traces devenues obsolètes du monde industriel et du monde rural. Mais à ce jour, seules huit communes ont fait l'objet d'un inventaire.

Le projet des institutions

Comme il est impossible d'envisager de faire l'inventaire de la cinquantaine de communes qui composent la Seine aval dans un laps de temps très court, le Service Patrimoine et Inventaire d'Île-de-France et le CAUE vont établir un diagnostic patrimonial qui permettra ensuite de choisir les communes par lesquelles il serait important de commencer un inventaire à proprement parler. Cette proposition dépasse les limites administratives de l'OIN pour prendre en compte dans une cohérence géographique les communes en contact direct avec le fleuve, ce qui représente un total de 58 communes.

Convaincus que mémoire et projet doivent être associés pour un aménagement durable du territoire, la Région Ile-de-France, le CAUE et la DRAC d'Ile-de-France, ont établi une convention pour une durée de deux ans, de façon à mener en partenariat un diagnostic patrimonial à la fois scientifique et opérationnel qui soit source de connaissance, outil de valorisation et d'aide à la décision.

Le diagnostic dans la dynamique des projets

Le diagnostic patrimonial conduit jusqu'aux années 60-70 consiste en une documentation préliminaire, une lecture des cartes anciennes, le report du cadastre napoléonien sur le cadastre actuel, une méthodologie de travail « pas à pas », avec un repérage bâtiment par bâtiment pour révéler l'identité spécifique de la commune.

Le diagnostic paysager concerne le grand territoire en lien avec le fleuve. Un double regard est porté sur chaque commune et suivant des thématiques spécifiques : îles ou anciennes îles, confluences, anciens et nouveaux ports et espaces particuliers des bords de Seine, grands étangs, grandes continuités agricoles, belvédères, grands horizons forestiers, parcs, petites et grandes falaises.

Le diagnostic patrimonial et paysager est conduit dans la dynamique des projets en cours. Il peut servir de préalable aux projets des communes, dans le suivi de leurs transformations quotidiennes comme aux Mureaux, dans la programmation de leurs projets de constructions et d'espaces publics comme à Moisson et à Méricourt, dans l'élaboration ou la révision de leur PLU, comme à Juziers.

Il peut aussi nourrir le projet Seine-Park porté par l'EPAM-SA et étudié par l'agence TER. Des outils communs ont déjà été mis en place (SIG et liste partagée de communes). Les terrains du diagnostic patrimonial sont organisés suivant les entités paysagères et la dynamique du projet Seine-Park comme dans la boucle de Moisson où les communes de Freneuse, Mousseaux, Méricourt, Moisson, Rolleboise et Bonnières sont abordées ensemble.

Ces données, qui alimentent le SIG, font l'objet d'une synthèse communale croisant les trois regards de l'historien, du paysagiste et de l'architecte.



Méricourt (78) © CAUE 78



Les Mureaux (78) © CAUE 78

SENSIBILISER, FORMER, INFORMER

Conformément à la loi sur l'architecture de 1977, le CAUE a pour mission «de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public». Face à la grande diversité de ses interlocuteurs, il s'efforce de définir pour chaque public (particuliers, collectivités, professionnels, scolaires, etc.) l'action la plus adaptée à la transmission de questionnements, de savoirs et de savoir-faire. Relais de nombreuses informations, il contribue à intéresser à l'architecture moderne et contemporaine, et plus largement au cadre de vie, un public non spécialisé et participe à un éclaircissement du contexte, tant technique que réglementaire, de la construction et de l'aménagement.

LE PORTAIL DOCUMENTAIRE RÉGIONAL

Les services de documentation des CAUE, qui possèdent leur propre fonctionnement interne, sont contraints pour certains à changer de solution technique. L'idée de mettre en place un portail documentaire régional en ligne, pour lequel un prestataire a été choisi, s'est imposée car elle répond à plusieurs attentes : mutualiser et mettre en valeur des données documentaires, faciliter l'accès à l'information, développer des outils collaboratifs, proposer des produits documentaires variés, réaliser des économies d'échelle dans l'organisation du travail et bénéficier d'un investissement partagé.

L'EXPOSITION SUR L'ARCHITECTURE DU XX^{ÈME} SIÈCLE

L'exposition itinérante «l'architecture du XX^e siècle dans les Yvelines» créée par le CAUE en 2003 a été rééditée. Depuis fin 2010, grâce au Service patrimoine du conseil général, une autre version, réalisée sur panneaux souples, permet un transport et une installation plus aisés. Le prêt de l'exposition est assuré par la bibliothèque départementale des Yvelines. Le CAUE assure toujours la fourniture des supports pédagogiques et la conférence qui l'accompagne.

<http://caue78.archi.fr/spip.php?article85>

LE SITE INTERNET REVU ET CORRIGÉ

Une nouvelle version du site internet du CAUE a été mise en ligne en septembre 2010. Marquée par un graphisme plus sobre, elle propose des modes de navigation variés, une page d'accueil dynamique, une lettre d'information thématique et une lettre d'actualité. Les visiteurs peuvent être tenus informés des nouveaux contenus du site par le biais de flux RSS ou en s'abonnant aux lettres d'information.

<http://caue78.fr>

L'OBSERVATOIRE AUE

Le site de l'observatoire AUE propose une sélection de la production architecturale, urbaine et paysagère. Cette base de données régulièrement enrichie par 30 CAUE, valorise des réalisations qui ne sont pas forcément publiées dans les revues spécialisées. L'accès aux fiches illustrées qui relèvent de l'architecture publique, de l'habitat collectif ou individuel, de l'aménagement urbain, d'espaces publics, ou de jardins, peut être géographique ou thématique.

<http://www.caue-observatoire.fr>

LES MARDIS DU CAUE

Deux thèmes sont privilégiés : «la transformation de la ville» rend compte à plusieurs échelles de la complexité du projet urbain ; «le logement en questions» réinterroge la qualité d'usage, la notion de densité et de compacité, le parcours résidentiel et la diversité des programmes. Des visites du quartier de la gare d'Achères, de l'opération de logements des Vergers à Carrières-sous-Poissy (Simon Vignaud, architecte) et les équipements de Magnanville ont permis à plus de 120 élus, techniciens et concepteurs de débattre avec maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage. Des fiches explicatives sont fournies aux participants et les comptes rendus des débats sont systématiquement versés sur le site internet.

CONFÉRENCES ET FILMS POUR DÉBATTRE

Le CAUE est souvent sollicité par différents acteurs, services de l'Etat, collectivités, associations, écoles et universités pour participer à des débats, enrichir des journées de conférences ou d'enseignement. D'autre part, il propose de débattre autour de supports qu'il a lui-même créés ; comme les deux films «Portrait d'ares», et «Kaléidoscope, promenade à la limite des villes».

RETOUR SUR LA SOIRÉE DU 4 NOVEMBRE

«CONSTRUIRE LA VILLE AVEC LE GRENELLE, DU BÂTIMENT À L'URBANISME DE PROJET»

Quelques mois après la promulgation de la loi Grenelle 2 et quelques jours après l'officialisation de la réglementation thermique (RT) 2012, le CAUE, la CA2RS (communauté d'agglomération des deux rives de Seine) et le pôle éco-construction de Seine Aval ont organisé à Verneuil-sur-Seine une soirée se proposant de questionner ces nouveaux textes et leur mise en application.

Incidences du changement juridique et hypothèse alternative

Après un retour sur le contexte d'élaboration du Grenelle au cabinet Borloo par Arnaud Richard, député des Yvelines, deux invités, Philippe Pelletier, président du comité de pilotage du Plan bâtiment Grenelle, et Franck Boutté, architecte-ingénieur, ont apporté aux élus, techniciens et professionnels présents dans la salle leur point de vue sur les incidences de ce changement de contexte juridique de la construction des bâtiments.

Philippe Pelletier précisait l'objectif du législateur : obliger les communes à une réflexion globale sur leur territoire. Pour répondre aux demandes d'autorisation d'une isolation thermique par l'extérieur ou d'un équipement d'exploitation d'énergie renouvelable, elles sont invitées à passer d'un régime d'autorisation sauf dérogation à une politique d'autorisation sauf interdiction argumentée. Concernant le secteur du neuf, la nouvelle réglementation thermique vise une réduction de la consommation moyenne de 250 à 50 kWh/m²/an. Concernant les 99% existants du parc bâti, les dispositifs mis en place (éco-prêt à taux zéro, aides spécifiques pour 80 000 logements sociaux, etc.) misent sur l'incitation à l'amélioration plus que sur la contrainte.

Plus critique sur une loi Grenelle 2 dépourvue de variabilité géographique et qui provoque une focalisation sur l'isolation maximale du bâti, Franck Boutté proposait de prendre en compte des critères d'intérêt social (services abrités) ou de mutabilité aux côtés des seuls indices énergétiques. Il introduisait ensuite la notion de TEGPOS : territoire à énergie globale positive. Fondé sur le partage des ressources et sur une mutualisation des dispositifs énergétique, le TEGPOS permettrait d'éviter de produire des bâtiments vertueux sur le plan de la consommation énergétique, mais isolés des réseaux de transport en commun ou des services urbains.

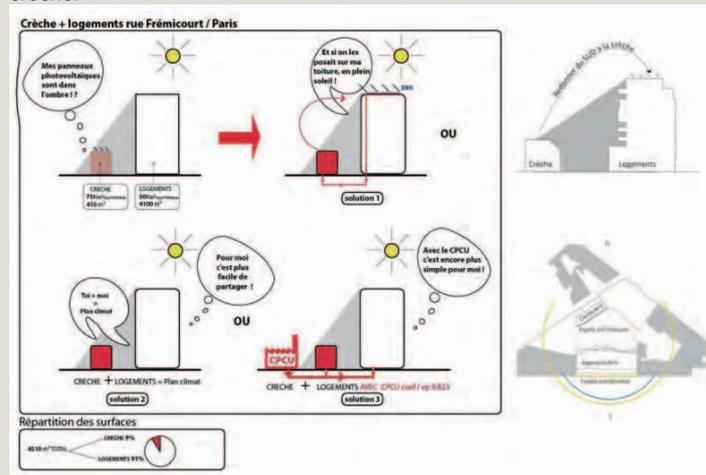
Entrée dans le cadre de la loi Grenelle 2

Anne Meignien, directrice de la DDT (direction départementale des territoires) évoquait ensuite les changements récents engagés par son administration tant sur le plan de la transversalité des services que de la prise en compte de la réalité en particulier foncière des territoires. Paul Trouilloud, architecte des bâtiments de France, chef du STAP (service territorial de l'architecture et du patrimoine), faisait part quant à lui de la nécessité d'un positionnement collectif vis-à-vis du patrimoine, afin de pouvoir orchestrer les multiples demandes individuelles faites à ses services, s'agissant des capteurs solaires par exemple. Après quelques échanges entre les invités et la salle, le président du CAUE a rappelé la difficulté rencontrée par les élus face à la complexité du nouveau cadre réglementaire d'une part, et à la multiplication des conflits de voisinage liés à l'implantation d'équipements énergétiques d'autres part. Il concluait la soirée sur leur besoin d'être accompagné dans l'adaptation au nouveau cadre complexe issu du Grenelle de l'environnement.

Un document réalisé en partenariat avec la DDT et distribué aux participants donnait une lecture critique des articles de la loi Grenelle 2. Les interventions ont été filmées et sont consultables sur le site du CAUE.

III : En légende d'un doc sur le TEGPOS

Le TEGPOS permettrait par exemple de loger les panneaux solaires entrant dans le bilan énergétique d'une crèche sur le toit mieux exposé d'un immeuble de logements voisin, et de donner aux occupants des appartements une vue sur le jardin de cette crèche.



SENSIBILISER, FORMER, INFORMER

Dans la droite ligne de ses missions de service public et de sa contribution à la promotion d'un développement durable des territoires, le CAUE participe activement à l'observatoire régional de la qualité architecturale du logement et au programme d'action d'Ekopolis, le pôle de ressources francilien pour l'aménagement et la construction durables porté par l'URCAUE depuis 2009 en partenariat avec l'ADEME, le conseil régional, l'ARENE, la DRIEA et la DREIF.

EXPOSITION ITINÉRANTE SUR LE LOGEMENT

Depuis 2009, l'observatoire régional de la qualité architecturale du logement est présenté au grand public à travers une exposition itinérante : «Constructions, une collection argumentée d'habitats en Ile-de-France». Elle a été présentée du 23 mars au 24 avril 2010 à la Maison de l'architecture d'Ile-de-France à Paris. Cofinancée par l'URCAUE et la DRAC Ile-de-France, elle est prêtée sur demande.

SÉMINAIRE RÉGIONAL SUR LA RÉHABILITATION DU LOGEMENT

Les analyses de réhabilitation de l'observatoire ont également été le support d'un second séminaire sur le logement en Ile-de-France qui s'est déroulé le 15 décembre 2010 au Ministère de la culture. Intitulé «Habitats, réhabilitation, enjeux et évolution du logement en Île-de-France», il a réuni une cinquantaine d'acteurs qui ont livré leurs démarches et leurs difficultés pour faire aboutir des projets de qualité. Ces séminaires feront l'objet d'une publication accessible sur les sites internet des CAUE et de l'URCAUE. <http://www.urcaue-idf.archi.fr>

CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS BATEX

En 2010, la candidature de l'URCAUE au deuxième appel à candidatures Bâtiments Exemplaires (BATEX) lancé par le PUCA, a été retenue. Appuyés sur l'analyse de quatre équipements scolaires, avec une focalisation sur la prise en compte des usagers dans ces projets, les retours d'expériences comprendront un bâtiment proposé par le CAUE 78 : la crèche du Mesnil-le-Roi conçue par l'architecte Jérôme Laplane.

FORMATION URCAUE «DU TERRITOIRE AU MATÉRIAU, CHANGER D'OPTIQUE POUR CONCEVOIR DURABLE»

Dans la continuité de la formation Ekopolis 2009 «Concevoir et construire durable, du territoire au bâtiment», l'URCAUE a organisé d'octobre à décembre 2010 un cycle de cinq journées de formation autour du processus de projet.

102 personnes ont suivi cette formation à raison d'une quarantaine de participants par journée : décideurs, concepteurs, professionnels du conseil et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, mais également étudiants, chercheurs, membres d'associations.

1• **Territoire & biodiversité** : comment l'enjeu de la biodiversité peut amener à un changement de regard et de pratique pour l'aménagement du territoire ?
Intervenants : Alice Le Roy, Nathalie Blanc, Miguel Georgieff

2• **Ville & habitants** : participation citoyenne : un enjeu pour la ville de demain ?
Intervenants : Paul Blanquart, Eléonore Hauptmann, David Gallardo, Hervé Saillel

3• **Existant & réhabilitation** : composer la ville avec la ville
Intervenants : Christian Comiot, Michel Possompes, Frédéric Druot, Roland Pellerin, Marc Benard, Dominique Desmet.

4• **Architecture & écologie du projet** : ce que nous apprend la théorie de l'acteur-réseau.
Intervenants : Alben Yaneva, Patrick Henry, Alain Schnaidt, Felipe Delmont.

5• **Matériau & sens** : valoriser les richesses locales, faire avec l'existant : matériaux, compétences, relations et interactions pour donner du sens au projet.
Intervenants : François Guéry, Johann Vanden Bogaerde, Anna Heringer, Martin Rauch.

ANALYSE D'OPÉRATIONS DE LOGEMENTS, RETOURS D'EXPÉRIENCES

Depuis plusieurs années, le CAUE apporte une contribution à l'analyse de réalisations contemporaines dans trois cadres différents : l'observatoire régional de la qualité architecturale du logement, les retours d'expériences du pôle de ressources francilien pour l'aménagement et la construction durables Ekopolis, et l'analyse architecturale de l'appel à projets PREBAT.

Le thème 2010 : la réhabilitation

L'observatoire est un projet mené par l'URCAUE avec le soutien financier de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et en partenariat avec la Direction des patrimoines du Ministère de la culture. Le corpus d'analyses initié en 2005, consultable sur le site de l'URCAUE, compte actuellement 31 opérations.

Cette année, le comité de sélection a choisi de mettre l'accent sur les opérations de réhabilitation. Pour compléter la méthode d'analyse, un partenariat avec le laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement (LAVUE UMR CNRS 72-18) s'est mis en place pour réaliser des enquêtes auprès des usagers sur 10 réalisations dont 6 en réhabilitation. L'une d'elles, située à Juziers, dans les Yvelines, concerne la réalisation de 9 logements sociaux dans un ancien corps de ferme.

Une méthode d'analyse enrichie

Les retours d'expériences conduits par Ekopolis relèvent d'un projet francilien porté par l'URCAUE en partenariat avec les membres fondateurs : l'ADEME, l'ARENE, la DRIEE, la DRIEA et la Région. Quatre analyses ont été

finalisées en 2010, portant à cinq le nombre de fiches disponibles. Le pôle administratif des Mureaux en fait partie. La méthodologie adoptée pour ces retours d'expériences s'est inspirée du programme de recherche européen LENSE et du travail sur l'architecture mené par l'URCAUE dans le cadre de l'observatoire. A leur tour, les analyses de l'observatoire ont emprunté à la méthode Ekopolis des critères environnementaux. Aussi a-t-il été décidé d'amorcer en 2010 une convergence des méthodes d'analyse et un enrichissement des deux bases de données par une fusion de leurs critères (architecture, insertion urbaine, environnement).

L'expertise architecturale des CAUE reconnue

Dans la continuité de ce travail de retours d'expériences, l'ADEME a sollicité l'URCAUE pour participer au comité technique de l'appel à projets régional PREBAT. Deux architectes de chaque CAUE ont contribué à cette analyse à travers les critères mis en place : le montage, la conduite et la gestion de l'opération ; l'insertion urbaine qui inclut la valorisation de l'existant et l'amélioration de l'intégration du projet dans son contexte et son environnement ; la dimension esthétique du projet ; la fonctionnalité, l'habitabilité et la valeur d'usage ; la dimension environnementale : améliorer l'efficacité énergétique, utiliser les ressources de manière raisonnée, maîtriser l'environnement et les risques ; les aspects constructifs ; et l'innovation.

Le cahier des charges du prochain appel à projets sera enrichi de critères qualitatifs qui faisaient défaut aux précédents.



La résidence sociale «les Noés» à la Verrière (78) - Cremonini - Lauvergeat & Paccard, architectes, 2006.

SENSIBILISER, FORMER, INFORMER

Convaincu de l'impact d'une sensibilisation à l'architecture et à la ville avant l'âge adulte, le CAUE conduit depuis sa création des actions en milieu scolaire avec le soutien de l'inspection académique des Yvelines et la délégation à l'action culturelle, de différentes structures départementales et de collectivités locales. Déclinées en fonction des interlocuteurs mobilisés, elles visent à développer l'attention critique des jeunes à l'espace qui les entoure, à son sens et à ses enjeux, et à leur faire découvrir des architectures novatrices, remarquables ou insoupçonnées. Des étudiants en architecture encadrés par Didier Renard et Laure Galimard, architectes du CAUE permettent de démultiplier ces actions.

ACTIONS DANS LES ÉCOLES

Sartrouville : Collège Louis Paulhan, classe de 3^{ème} (classe à PAC)

Après une première expérience sur les utopies en urbanisme en 2008/2009, la même équipe d'enseignants a souhaité interroger la relation nouvelle entre ville et développement durable.

Beynes : Ecole Victor Duruy, classes de CE2 et CM1 (classe à PAC) et école Marcel Pagnol, classes de CE2 et CM2 (classe à PAC)

Soutenues par la commune, ces actions axées sur la restauration du château permettent de porter un regard sur le travail de scénographie, sur celui des archéologues et aussi d'aborder la découverte du village.

Carrières-sur-Seine : Ecole Plants de Catelaine, classes de CE2 et CMI/CM2 (classes à PAC)

Travail sur une lecture chronologique des différents quartiers de la ville pour intégrer le récent quartier de l'école dans une continuité.

Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles :

Collège La Fosse aux Dames, Les Clayes-sous-Bois, classe de 4^{ème} (classe patrimoine)

Organisation d'un parcours commenté à travers la ville pour permettre aux jeunes de comprendre l'impact du château sur le développement de la ville de Versailles.

Guyancourt : dans le cadre du Printemps de l'enfance 2010, «Du terrier au gratte-ciel, le Stéréospace», 12 classes de maternelle

La direction municipale de l'enfance organise chaque année une action pédagogique à l'attention de l'ensemble des écoles. Le thème retenu en 2010 étant l'architecture et la ville, elle a sollicité le CAUE pour mener un atelier à destination des jeunes enfants.

Le Stéréospace, ensemble de modules en carton prédécoupés selon des formes géométriques simples et permettant des assemblages variés, a permis d'aborder des notions liées à l'espace construit par une série de petits exercices, mises en situation et manipulations.

FORMATION

Pour les enseignants

Stage enseignants premier degré - 20 enseignants - avril 2010

L'inspection de la circonscription de Mantes-la-Ville a sollicité le CAUE pour intervenir dans le cadre d'un stage départemental «Ville et architecture». Le CAUE a développé la notion de «développement durable» par un exposé «éco-quartiers et éco-constructions : enjeux, démarches et réalisations». Un deuxième exposé «Sensibiliser les jeunes à l'architecture et à la ville» a permis d'illustrer les nombreuses possibilités d'actions proposées par le CAUE sur ces sujets. L'après-midi était consacré à la visite de la crèche du Mesnil-le-Roi conçue dans une démarche de développement durable.

Pour les documentalistes

Présentation des actions de sensibilisation du CAUE aux documentalistes du bassin Plaisir-Versailles. La matinée riche d'échanges, s'est terminée par une visite de l'architecture moderne à Versailles.

Etudiants ayant participé à ces actions en 2010 :

Alban Denic, Colombe de Ricaud, Estelle Fromage, Camille Labelle, Floriane Magadoux, Erwan Mandin, Jennifer Valnet, de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSAV) et Matthieu Kauffer, master urbanisme, Paris IV-Sorbonne.

ACHÈRES, DES CLASSES DE VILLE POUR FAIRE DÉCOUVRIR AUX JEUNES LES RICHESSES DE LEUR COMMUNE

Plusieurs dispositifs permettent d'aborder l'architecture et la ville avec les jeunes, mais les classes de ville ont un intérêt particulier, celui de porter sur un objet concret et familier des élèves : leur ville. Ceci va susciter chez eux une curiosité et une motivation immédiates.

Une démarche de terrain

Les classes de ville ont été initiées dès le milieu des années 80 avec l'appui de la Direction interministérielle à la ville (DIV). A l'image des classes de découverte mises en place dans le cadre scolaire (classes de mer, de montagne et classes nature) leur démarche est née de la volonté de faire redécouvrir la ville aux enfants par une approche différente. Si elles ne transportent pas les enfants vers un lieu inconnu, elles permettent de placer les jeunes dans un contexte inhabituel pour les inciter à modifier leur regard sur ce qui les entoure. Les jeunes se retrouvent «touristes» dans leur propre ville en la parcourant sac au dos, appareil photos et carnet de notes à la main, à la recherche des traces de ses origines mais aussi des témoignages de ses habitants, pour assembler les différents éléments qui caractérisent son territoire et en font sa richesse...

Un partenariat est engagé avec différentes écoles supérieures pour proposer aux étudiants d'intervenir auprès des jeunes. C'est l'occasion pour eux d'entrer en contact avec un public non professionnel, de se former à l'écoute et de partager leurs connaissances.

Une opportunité pour les collectivités locales

Aujourd'hui, les classes de ville sont pour la majorité lancées et financées par les collectivités locales. Des classes de ville ont déjà été menées par le CAUE avec les communes d'Aubergenville et de Chanteloup-les-Vignes. Depuis 2009, la commune d'Achères s'est engagée dans un ambitieux projet triennal d'éducation à l'environnement urbain intitulé «Vis ta ville» et a sollicité le CAUE pour conduire des classes de ville sur «l'identité du territoire».

Le déroulement de l'action

Certaines classes ont mené des travaux d'observation pour identifier les grands éléments de paysage et comprendre leur rôles respectifs : la forêt de Saint-Germain, la Seine, la plaine alluviale et les carrières, puis les élèves ont observé les différents quartiers pour arriver jusqu'au village, origine du foyer humain. A l'inverse, les autres classes ont mené leur enquête sur les traces du village, des anciens chemins devenus «Grande rue», «rue de Saint-Germain», etc., de son bâti serré autour de l'église et judicieusement implanté sur d'étroites parcelles, et des premières activités de ses habitants pour élargir leur champ d'investigation vers les autres quartiers, les lotissements d'habitat ouvrier, les ensembles collectifs, le quartier de la gare, et le territoire tout entier pour obtenir eux aussi une vision globale.

Ces actions sont l'occasion d'enrichissements mutuels entre les étudiants-architectes, les élèves et leurs enseignants, leurs parents, et l'équipe municipale.

Les classes participantes : école Louis Juvet, classes de CM1 et de CM2 ; école Paul Langevin classe de CE2 ; école Célestin Freinet, classe de CE2.



ACCOMPAGNER LES MAÎTRES D'OUVRAGE

Depuis sa création, le CAUE accompagne les collectivités comme les propriétaires privés dans leurs démarches de maîtrise d'ouvrage. Echelles et contextes des projets à programmer, concevoir et réaliser diffèrent sensiblement, du percement d'une ouverture à la création d'un ou plusieurs bâtiments. Mais pour tous, le conseil gagne à intervenir le plus en amont possible, afin de replacer la question posée dans un projet global. En 2010, la prise de conscience des urgences environnementales s'est traduite par la promulgation de la loi Grenelle 2 et de la RT 2012. Ces textes qui ont sensiblement modifié le cadre juridique des opérations de construction, et dans une moindre mesure de réhabilitation, ont imposé au CAUE un travail de diffusion et de clarification de ce nouveau contexte.

CONSEILS AUX PARTICULIERS : ÉLARGIR LA QUESTION POSÉE

Par téléphone, dans les locaux du CAUE ou dans le cadre d'un suivi communal, les conseillers répondent à de nombreuses questions liées à des projets de construction et d'aménagement qui émanent de particuliers. Avant de formuler une réponse, ils replacent ces questions dans un contexte plus général : celui d'un site, d'un quartier, d'un paysage, et intègrent les demandes techniques ou énergétiques dans une démarche globale de construction. Avec l'agence locale de maîtrise de l'énergie de Saint Quentin-en-Yvelines (ALME-SQY), Energies solidaires et l'agence de l'éco-construction Seine aval, le CAUE, soucieux de contribuer à une culture partagée du développement durable, organise des permanences de conseil communes.

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

Auffargis : conseil de la commune pour l'aménagement de l'ancien presbytère, en lien avec l'ABF.

Blaru : conseil et programmation sur réhabilitation et transformation d'un bâtiment rural. Elaboration du programme et du cahier des charges, conseil pour le choix de l'architecte.

La Boissière-Ecole : étude préalable à la création de logements sur la commune (en cours).

Carrières-sous-Poissy : accompagnement de la commune et des particuliers voulant réaliser des travaux sur leur patrimoine dans le centre ancien, conseils sur des projets de promoteurs (en cours).

Cernay-la-Ville : accompagnement de la commune pour la restructuration d'un groupe scolaire dans une démarche environnementale financée par le FEDEI (fonds éco-départemental environnement et innovation).

Châteaufort : étude préalable pour la création d'une salle des fêtes en restructurant le domaine d'Ors ; étude préalable pour la création de logements et d'équipements en centre-bourg (en cours).

Civry-la-Forêt : accompagnement de la commune sur la réhabilitation de la mairie en lien avec Energies Solidaires.

Communauté d'agglomération des 2 rives de Seine : participation au comité de pilotage de l'agence de l'éco-construction Seine Aval et aux actions de formation, conseils sur le développement de la filière d'éco-construction, conseils aux particuliers souhaitant construire ou réaliser des travaux, donnés en commun avec Energies solidaires (en cours).

Cresprières : accompagnement de la commune pour la restructuration des équipements autour de la mairie et de la place communale (en cours).

Freneuse : accompagnement de la commune sur la restructuration de son centre bourg (en cours).

Gressey : accompagnement de la commune pour la construction de bâtiments communaux.

Grosrouvre : accompagnement de la commune pour l'aménagement de l'auberge communale.

Marly-le-Roi : accompagnement de la commune sur ses projets (en cours).

Maurepas : accompagnement de la commune et des particuliers souhaitant réaliser des travaux sur leur patrimoine, conseils donnés avec l'ALME-SQY (en cours).

Moisson : accompagnement de la commune pour la restructuration de bâtiments et d'espaces publics (en cours).

Les Mureaux : accompagnement de la commune et des particuliers voulant réaliser des travaux sur leur patrimoine dans le centre ancien (en cours).

Le Tremblay-sur-Mauldre : étude préalable sur l'évolution des équipements communaux en vue de l'élaboration d'un contrat rural (en cours).

Verneuil-sur-Seine : accompagnement de la commune sur la construction de logements dans un secteur à densifier.

Parc naturel régional du Vexin Français : participation au suivi de l'appel à projets de création de logements locatifs à haute performance énergétique (en cours).

MAGNANVILLE, DES CONSTRUCTIONS JUMELLES EN RÉSONNANCE DANS LA COMMUNE

En 2005, la commune de Magnanville a sollicité le CAUE pour l'accompagner dans le projet de construction de deux équipements communaux consacrés à l'accueil des enfants d'une part (CLSH) et à l'animation culturelle d'autre part. Initialement, la commune avait fait appel au CAUE pour la mise en place de projets dans le cadre d'un contrat départemental. Le conseil n'avait pu être tout à fait abouti sur la question des espaces publics.

Pour le projet de CLSH, l'urgence d'un budget provisionné et dont la limite d'engagement était presque atteinte conditionnait une réponse rapide. Cependant la réflexion sur les besoins n'était pas achevée.

Faire participer les architectes à la programmation, un atout pour des équipements de proximité

Le maître d'ouvrage a convenu que le temps de réflexion préalable ne pouvait pas être confondu avec le temps du projet lui-même. Ce raccourci, dicté par l'urgence, aurait certainement conduit à une question insuffisamment éclairée et à une réponse inadaptée. Afin d'enrichir le projet, il a alors été choisi de confier les missions de mise au point du programme, de diagnostic d'un bâtiment existant et de maîtrise d'œuvre sur les deux projets sur deux sites différents à une même équipe d'architectes. Ces missions complémentaires ont fait l'objet d'un financement supplémentaire.

Le CAUE est intervenu lors de la consultation : rédaction du cahier des charges, participation à l'analyse des dossiers de références et à l'audition de quatre équipes qui ont présenté leur approche du projet et leur méthodologie de travail. A l'issue de la consultation l'agence Terreneuve a été choisie.

Parachever la programmation permet d'affiner la réponse architecturale

Cette mission élargie permettait aux architectes d'apporter une plus grande pertinence à leur approche, comme ils le soulignaient en préambule de leur réponse :

«Avoir l'occasion de participer à l'étude de programmation représente pour les architectes une opportunité rare qu'il convient de souligner. En effet, ce type d'équipement de proximité, pour une commune de 5500 habitants, représente un enjeu important, auquel les élus, la population et les utilisateurs sont particulièrement attentifs. Toutefois, la dimension relativement modeste de ces bâtiments nécessite très tôt dans la programmation une approche fine et précise des usages et des besoins. Il nous semble évident que d'associer en amont le maître d'œuvre à cette étape préalable, où sont évalués et décidés des paramètres qui orienteront définitivement la réalisation du futur projet – et notamment l'enveloppe financière – ne peut être que bénéfique car elle permet à tous de mieux anticiper et «visualiser» les conséquences de ces choix. La première partie de cette étude, rendue indispensable par vos impératifs de planning, est donc aussi une chance car elle autorise un dialogue et des échanges qui nourrissent le projet». Olivier Fraisse et Nelly Breton, architectes agence Terreneuve.

Valoriser l'opération et la présenter dans le cadre des Mardis du CAUE

Après cinq ans, le pari est gagné : les deux opérations jumelles, la «cabane aux loisirs», en service depuis juin 2010, et les salles de la mare Pasloue sont appréciées en raison de la juste réponse qu'elles apportent aux besoins communaux et de la grande qualité de leur conception et de leur mise en œuvre. Le 5 octobre 2010, le CAUE a organisé une visite de ces équipements. Ceux-ci ont également fait l'objet de deux fiches de présentation mises en ligne sur le site internet du CAUE.



La mare Pasloue et la cabane aux loisirs Magnanville (78) © CAUE 78



ACCOMPAGNER LES MAÎTRES D'OUVRAGE

Achères

Maître d'ouvrage : Ville d'Achères
Marchés de définition «Plaine d'achères - Grande Arche»

Equipes retenues : Atelier MARNIQUET Associés (75) / Roland CASTRO, Sophie DENISSOF, Silvia CASSI (75) / AUC + d'ici là + MSC + SEQUANO (75).

Achères

Maître d'ouvrage : Conseil général des Yvelines
Jury de maîtrise d'œuvre pour opération de construction d'un nouveau collège

Equipes retenues : CHESNOT-LEPIC architectes (78) (lauréat) / DUTREVIS architecte (78) / DIETMARD FEICHTINGER, architecte (75).

Bonnelles

Maître d'ouvrage : OPIEVOY
Maîtrise d'œuvre pour la construction de 34 logements rue de la Division Leclerc

Equipe lauréate : Studio NEMO (91)

Bonnières-sur-Seine

Maître d'ouvrage : OPIEVOY
Maîtrise d'œuvre pour réhabilitation, résidentialisation de 151 logements et 1 loge, résidence les Caboches

Equipe lauréate : DPM PATRASCO Architectes (75)

Bougival

Maître d'ouvrage : Immobilière 3F
Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de 428 logements Quai Boissy d'Anglas.

Equipes retenues : Gérard GRIBE architecte (75) (lauréat) / Atelier CHOISEUL architecte (75) / CUADRA BOSOM & ONATE architectes (92) / Antoine DAUDRE-VIGNIER architecte (02)

Carrières-sous-Poissy

Maître d'ouvrage : EPAMSA
Accord cadre de maîtrise d'œuvre pour l'opération nouvelle centralité

Equipes retenues : Agence Nicolas MICHELIN et Associés architectes urbanistes (75) (lauréat) / Atelier LION architectes urbanistes (75), Safège BET VRD, Sterling Quest Associates économistes de la construction / FORMA 6 (44), Soderef infrastructure hydraulique environnement, Reber économie de la construction / TREUTTEL-GARCÍAS-TREUTTEL et associés atelier d'urbanisme et de paysage (75), Composante Urbaine agence de paysage, IGREC Ingénierie BET VRD, Patrick ECOUTIN paysagiste.

Chanteloup-les-Vignes

Maître d'ouvrage : OPIEVOY
Quartier de la Noé, réhabilitation de 151 logements de la résidence Ellipse

Equipes retenues : DORE & SCALABRE architectes (75), ETB Antonelli, Becri (lauréat) / EQUATEUR architectes (75), Betom ingénierie / DAMON & PLET architectes (31), CET ingénierie / NOMADE architectes (75), CETBA / Bob 361 architectes, Betir, BECT.

La Celle-Saint-Cloud

Maître d'ouvrage : OPIEVOY
Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse plus pour acquisition/amélioration de 27 logements HQE, avenue Pierre Corneille

Equipes retenues : CANAL 3 architectes (75) (lauréat) / ARCHISENS architectes (78) / NOMADE architectes (75) / Atelier TEQUI architectes (75).

La Celle-Saint-Cloud

Maître d'ouvrage : Conseil général des Yvelines
Jury de maîtrise d'œuvre pour l'opération de déconstruction et reconstruction du bâtiment B, mise en accessibilité du bâtiment A et réfection des espaces extérieurs du collège Victor Hugo

Equipes retenues : ALLUIN & MAUDUIT architectes (75) / COHEN-POUILLARD architectes (93), Reezome, Scop'ing / JF LAURENT architecte (75), INCET. (en cours)

Conflans-sainte-Honorine

Maître d'ouvrage : OPIEVOY
Jury de maîtrise d'œuvre pour la construction de 24 logements et une loge, résidence du Dr Schweitzer

Equipes lauréate : ARC POLE (75).

Fourqueux

Maître d'ouvrage : commune de Fourqueux
Concours d'idée cœur de village

Equipes retenues : Isabelle COSTE & David ORBACH, architectes (92) (lauréats) / Degré ZÉRO paysagistes (75), a+ Samuel DELMAS architectes (75), Ateve ingénierie / Think Tank architecture, architectes-urbanistes, agence BABYLONE paysagistes, MONTFORT design designers urbains (75).

— — — — — dans les jurys de concours — — — — —

Juziers

Maître d'ouvrage : Immobilière 3F
Construction de 32 logements sociaux avenue Jean Marion et avenue de Paris
Equipes retenues : Agence LEPINAY MEURICE architectes (75) (lauréat) / KL architectes (75) / Nicolas LAISNÉ, architecte (75).

Magnanville

Maître d'ouvrage : Conseil général des Yvelines
Jury de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réhabilitation et restructuration du collège Georges Sand
Equipes retenues : JF SCHMIT architecte, ETHA (75) / Philippe CHALLES architecte, IC ingénierie (75) / Jacques PAUL architecte (50), BECT / NOMADE architecte (75), Tohier ingénieur. (en cours)

Mantes-la-ville

Maître d'ouvrage : OPIEVOY
Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction de 17 logements collectifs et 8 pavillons individuels de qualité environnementale THPE 2005.
Equipes retenues : Pascal GONTHIER architecte (75) (lauréat) / ATELIER des 2 ANGES, architectes (Lauréat) (27) / AACD architectes (27).

Mantes-la-ville

Maître d'ouvrage : commune de Mantès-la-ville
Concours pour la création d'une maison des associations
Equipes retenues : Bruno HUERRE, architecte (lauréat) (75) / Agence LEPINAY MEURICE architectes (75) / DESLANDES architecte (92) / Exploration architecture (75)

Maulette

Maître d'ouvrage : communauté de communes du Pays Houdanais
Construction d'un centre de loisirs sans hébergement
Equipes retenues : AARC B.BOSCO architecte (78) (lauréat) / A3+ ROMBAUT architecte (78) / DUMONT LEGRAND, architectes (75)

Port-Marly

Maître d'ouvrage : commune de Port-Marly
Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un complexe sportif
Equipes retenues : Po & Po architectes, (75) (lauréat) / KEROZENE (78)

Rocquencourt

Maître d'ouvrage : SEM Yvelines aménagement
ZAC du bourg, consultation de maîtrise d'œuvre urbaine
Equipes retenues : AREP Ville et Michel DESVIGNES, paysagiste (lauréat) (75) / Urban Act Alexandre BOUTON, SETU, composante urbaine (75) / VP Cité VALODE et PISTRE, Urban design (75) / Groupe d'architecture Ellipse Loïc JOSSE, Urbatec, Icab, Confluence ingénieurs et Arpentère (75).

Sartrouville

Maître d'ouvrage : OPIEVOY
Sartrouville, rue de Lutèce, démolition d'un bâtiment et construction d'un immeuble BBC de 22 logements
Atelier KAN architectes (75), BET Sereba / Michel FERRANET architecte (75), Intégrale 4 BET / BABIN et RENAUD architectes (75), BET projex, Bet Diagogat HQE. (En cours)

Le CAUE a également participé au **Jury national des jeunes urbanistes**

Maître d'ouvrage : Ministère de la culture

ACCOMPAGNER LES MAÎTRES D'OUVRAGE

Depuis la parution de la loi SRU en 2000, le CAUE accompagne les communes dans l'élaboration de leur PLU, élaboration complétée le cas échéant par la définition d'une ZPPAUP ou la rédaction d'une charte paysagère. Ce travail aux côtés des élus débute par un temps de formation ouvert aux techniciens territoriaux, qui peut aussi être proposé aux habitants comme étape initiale d'une démarche de concertation. Adaptée à la commune concernée, cette formation présente une méthodologie d'étude conduisant à l'identification d'enjeux stratégiques. Car le PLU doit être l'occasion de définir un projet global de territoire, en articulation avec les communes voisines et dans un esprit d'équilibre, d'économie et de complémentarité.

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

Châteaufort : accompagnement de la commune dans la révision du PLU afin de l'articuler avec des préconisations sur des urbanisations futures (en cours) / En Perspective (28).

Davron : accompagnement de la commune / cabinet Hortésie (95).

Les Essarts-le-Roi : formation pour le conseil municipal préalable à l'élaboration du PLU, élaboration du cahier des charges pour choisir l'équipe (en cours).

Galluis : accompagnement de la commune / cabinet Synthèse architecture (75).

Gaillon-sur-Montcient : formation pour le conseil municipal préalable à l'élaboration du PLU, élaboration du cahier des charges pour choisir l'équipe (en cours).

Hermeray : accompagnement de la commune / En Perspective (28).

Juziers : accompagnement de la commune dans l'élaboration de son PLU, participation à un jury de concours de logements sociaux I3F / IngEspaces (77) et charte paysagère avec le PNR du Vexin français – Atelier Altern (75).

Les Mesnuls : formation pour le conseil municipal préalable à l'élaboration du PLU, élaboration du cahier des charges pour choisir l'équipe (en cours).

Mittainville : accompagnement de la commune / En Perspective (28).

Montainville : accompagnement de la commune sur un site à urbaniser, réflexion sur l'orientation d'aménagement à intégrer dans le PLU / IngEspaces (77).

Neauphle-le-Château : accompagnement de la commune / cabinet Eric Bouchard (75).

Prunay-en-Yvelines : accompagnement de la commune / En Perspective (28).

Rambouillet : accompagnement de la commune pour le PLU / Espace Ville (78) et ZPPAUP avec le STAP / Agence Bailly-Leblanc architecture et patrimoine (75).

Saint-Hilarion : accompagnement de la commune dans la révision du PLU afin de l'articuler avec des préconisations sur des urbanisations futures (en cours).

Saint-Nom-la-Bretèche : accompagnement de la commune / cabinet Karine Ruelland (75).

Villiers-le-Mahieu : accompagnement de la commune / cabinet Thierry Gilson (27).

Villiers-Saint-Frédéric : accompagnement de la commune / cabinet Eric Bouchard (75).

Viroflay : accompagnement de la commune / cabinet SCURE (78).

JUZIERS : UN ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE EN DUO AVEC LE PNR DU VEXIN

A l'échelle de la commune

Après une ébauche de révision de son PLU en interne, la commune de Juziers a pris conscience de la disponibilité et des compétences nécessaires pour élaborer son document d'urbanisme. Convaincue de la nécessité de réviser un document obsolète, de la complexité de son territoire et de l'intérêt d'appuyer ses outils réglementaires sur un réel projet global d'évolution, la commune s'est entourée des compétences du CAUE et du PNR du Vexin français, dont elle fait partie.

Après une soirée d'information sur la démarche d'élaboration du PLU, puis une aide à l'élaboration du cahier des charges et du choix de l'équipe, le CAUE et le PNR accompagnent la commune dans le déroulement de son projet.

A l'échelle d'une opération

La nécessité de produire 20% de logements sociaux et de répondre aux objectifs triennaux imposés par l'Etat a obligé Juziers à entreprendre, sans pouvoir attendre la validation de son nouveau PLU, une révision simplifiée du document existant afin d'autoriser un programme de logements dont la densité dépassait le COS en vigueur.

Le CAUE a participé au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre de cette opération dans le cadre d'un concours d'architecte monté par le bailleur I3F. La qualité du projet retenu augure d'une bonne intégration urbaine et architecturale

d'un programme de 32 logements conventionnés au sein d'un tissu pavillonnaire. Le cabinet Lépinay Meurice - choisi sous anonymat - est par ailleurs le maître d'œuvre de la très intéressante réhabilitation d'une ferme localisée dans la partie ancienne du bourg, précédemment transformée en 9 logements conventionnés.

L'intégration de ce programme souligne la capacité des réflexions menées dans le cadre de l'élaboration d'un PLU à questionner et amender les projets en cours. Loin d'être un «arrêt sur image», le PLU, qui se fonde sur une connaissance précise du territoire et de ses dynamiques, vérifie la participation de tous les projets à la cohérence globale recherchée, quitte à provoquer parfois la remise en cause de certains d'entre eux.

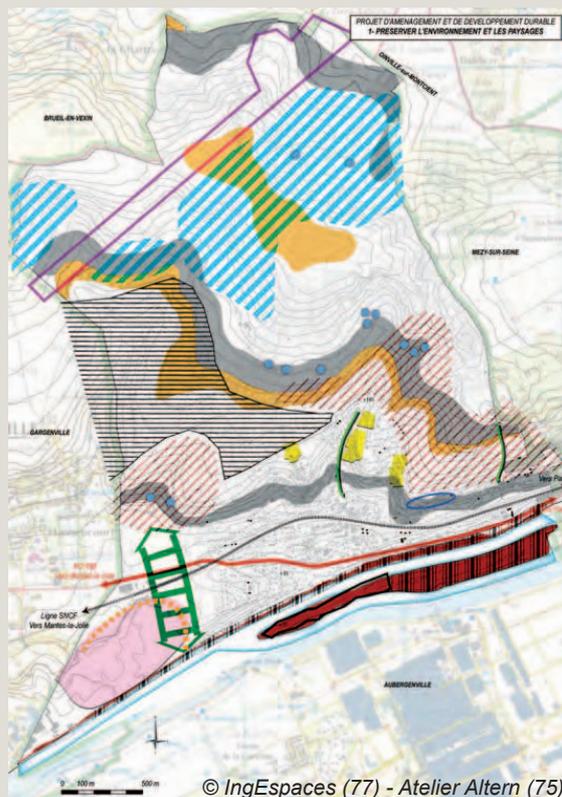
A l'échelle de secteurs particuliers du territoire

La complexité du territoire, la nécessité du travail de dentelle a par ailleurs amené le bureau d'études à proposer des orientations d'aménagement dans un grand nombre de secteurs. Cet outil réglementaire né de la loi SRU définit des caractéristiques précises pour les projets à venir. A Juziers, il a permis d'indiquer une programmation minimale, d'anticiper l'usage des espaces, de définir la qualité paysagère et le mode de desserte de secteurs souvent enclavés et de grande sensibilité.

Sans perdre de vue le paysage

Ce travail d'analyse du territoire a été nourri par un regard appuyé porté sur le paysage. Parallèlement aux études menées dans le cadre du PLU, le PNR du Vexin français a engagé la commune dans une démarche d'élaboration d'une charte paysagère. Basée sur un diagnostic paysager précis, la charte fixe des orientations, intégrées dans le PLU, et permet aux élus de fixer des priorités opérationnelles.

Travaillé ainsi, le PLU peut *in fine* être compris et mis en œuvre comme un élément de la grande chaîne de production d'un projet environnemental, paysager, urbain et architectural, et non plus seulement comme un outil d'urbanisme réglementaire.



PRÉSERVER ET VALORISER LES ESPACES À ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Protéger les espaces de biodiversité et de qualité environnementale utiles au fonctionnement du territoire communal

- Envisager une mise en conservation forte (réservé naturelle régionale)
- Favoriser un programme de rénaturalisation des berges et de l'île de Juziers
- Poursuivre la réhabilitation écologique en cours de manière plus qualitative
- Préconiser la gestion de pelouses calcicoles et restaurer les parcelles embroussaillées
- Mettre en place un statut de "zone agricole protégée"
- Intégrer les enjeux de biodiversité aux Plans Simples de Gestion
- Améliorer la gestion de la dépendance RTE
- Protéger les micro vallons et maintenir les fonds de vallon perméable utile à la gestion naturelle des eaux pluviales
- Permettre la création d'un couloir écologique
- Favoriser la réhabilitation écologique et paysagère des fronts de talus et de leurs abords
- Préserver la Seine ainsi que ses berges et la rive qui la borde
- Protéger et Préserver les sources

PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS

- Risque retrait - gonflement des argiles où l'urbanisation limitée reste conditionnée par la mise en œuvre de techniques particulières de construction
- Alés fort
- Alés moyen
- Risque de mouvements de terrain liés à la nature du sol et sous sol (présence de fissures dans l'assise calcaire favorisant l'infiltration des eaux de pluie vers les couches inférieures argileuses sensibles au phénomène de retrait gonflement des sols)
- Risque de mouvements de terrain liés à la présence d'anciennes carrières
- Risque lié aux inondations: couverture du territoire par un PPR

ACCOMPAGNER LES MAÎTRES D'OUVRAGE

Cerner les attentes du maître d'ouvrage, définir le niveau de qualité du projet à venir, envisager sa gestion, ses impacts sociaux et environnementaux sont parmi les objectifs de la démarche d'accompagnement.

Au-delà de l'aspect technique et fonctionnel du programme, intervient la notion de projet politique, social, urbain et économique. Le patrimoine, le paysage, le déjà-là, appartiennent à la mémoire collective. Intervenir signifie donc arpenter, écouter, regarder, discerner, faire évoluer sans enlever. Il s'agit d'apprendre de l'histoire de la commune, de sa relation au territoire, de ses spécificités mais aussi de l'observation de son organisation bâtie et de sa vie sociale. Cette réflexion globale, distanciée des intérêts «parcellaires», se situe dans une démarche collective œuvrant pour le bien commun. S'entourer de compétences diverses, informer et concerter avec les habitants sont des démarches concourant également à la mise en place d'une programmation cohérente et adaptée, appropriable par chacun. Au-delà de quantifier, programmer consiste avant tout à qualifier pour construire des lieux qui sont pensés pour y vivre, y travailler, s'y détendre dans un environnement épanouissant.

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

CASQY/Voisins-le-Bretonneux : accompagnement de la commune et de la CASQY dans leur réflexion pour l'aménagement du site de la Remise, participation à des ateliers participatifs avec les habitants.

Fontenay-le-Fleury : accompagnement de la commune pour le suivi de deux études de secteurs : restructuration densification du centre-ville : Atelier 234, architectes urbanistes (75) et secteur du Pont-des-Roches : Atelier Choiseul, architectes urbaniste (75) – avec l'EPFY.

Gressey : étude préalable à l'élaboration d'un contrat rural, réflexion sur l'aménagement du centre-bourg et des équipements publics (en cours).

Méricourt : conseil de la commune pour la restructuration des ses espaces publics.

Montainville : conseil de la commune sur la transformation d'une ferme en logements - avec le STAP.

Orcemont : étude préalable d'aide à la décision pour la création d'un nouveau quartier sur un site artisanal en friche.

Orvilliers : conseil de la commune sur l'urbanisation d'une propriété au fort caractère patrimonial, recommandations architecturales et paysagères face à un lotisseur trop peu sensible. Etude préalable sur les équipements communaux en vue de l'élaboration d'un contrat rural.

Saint-Hilarion : accompagnement de la commune et conseils sur l'urbanisation - transformation de 2 sites majeurs de la commune.

Poigny-la-Forêt : étude préalable d'aide à la décision pour la création de logements et de bâtiments communaux.

Raizeux : accompagnement de la commune pour l'urbanisation d'un terrain en entrée de village.

Saint-Illiers-la-Ville : accompagnement de la commune pour l'agrandissement de l'école et la construction de logements par l'OPIEVOY ; conseil pour l'acquisition du site par l'EPFY, organisation de la consultation et suivi de l'étude urbaine et opérationnelle - atelier Choiseul, architecte urbaniste (75) (en cours).

GIP Trappes-la Verrière : regard analytique et critique sur un quartier de Trappes composé de propriétés privées et appartenant à des bailleurs sociaux.



Montainville © CAUE 78

SAINT-ILLIERS-LA-VILLE, CONSTRUIRE À L'INTÉRIEUR D'UN PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL REMARQUABLE

Cette commune de 272 habitants va accueillir un programme d'une vingtaine de logements sociaux.

«Notre vision de Saint-Illiers-la-Ville dans les années qui viennent est celle d'un petit village, rural mais bien vivant. Le charme de la vie à la campagne peut et doit s'accompagner d'une vie sociale moderne intégrant les progrès disponibles au 21^{ème} siècle. Nous voyons un village solidaire où les intérêts communs priment sur les intérêts particuliers sans que ceux-ci ne soient lésés. Un village où l'école vivante accueille et instruit dans de bonnes conditions les enfants de la commune. Un village au cadre de vie agréable» Jean-Louis Fournier, maire de Saint-Illiers-la-Ville

Le projet mis en œuvre illustre bien la démarche de la commune et de son maire. Il met en avant plusieurs questions : celle de l'offre de logements et de sa diversité ainsi que celles très liées de l'espace public, du patrimoine et de la revitalisation du centre-bourg.

Les quatre temps de la programmation :

1 • Programmation de logements sociaux dans des longères existantes

Suite à la consultation du CAUE et de l'architecte des bâtiments de France, le projet de l'OPIEVOY prévoyant la démolition de longères et leur reconstruction en logements est remis en cause. La disparition d'un patrimoine identitaire de la commune et une assiette de terrain trop exigüe en sont les raisons.

2 • Reformulation du programme

L'opportunité d'acquérir un terrain mitoyen à l'opération va permettre de reformuler la programmation. Outre les 20 logements sociaux, celle-ci prévoit désormais la préservation des longères, la réorganisation globale de l'îlot de la mairie et des écoles, la réalisation d'une nouvelle place du village, la réorganisation des cheminements et la réalisation de liaisons douces pour les écoliers.

3 • Mise en place d'une réflexion globale

Un comité de pilotage est créé réunissant le maire et ses élus, l'EPFY, l'OPIEVOY, et le CAUE.

La commune décide de se donner du temps pour la réflexion et confie à l'atelier Choiseul accompagné de la paysagiste V. Patrimonio la mission d'évaluer les possibilités urbaines, architecturales et environnementales ainsi que la faisabilité économique du projet.

Les longères seront réhabilitées et accueilleront des équi-

pements communaux. Le terrain d'assiette des logements sociaux est déterminé. Les espaces publics entre la mairie, la nouvelle place et les logements sociaux seront ouverts aux cheminements des habitants. Les architectes des logements sociaux, le cabinet Lemérou, travaillent avec l'atelier Choiseul et le CAUE.

4 • Le temps de la concertation et de la «démocratie participative»

À la suite de l'étude urbaine, le maire adresse un questionnaire aux habitants et les invite à visiter les lieux (la mairie et les longères) autour de plans et maquettes. Une fête est par la suite organisée par des bénévoles sur les lieux des futurs logements et des espaces publics. Elle réunira 200 personnes autour de la future place du village !

L'opération de Saint-Illiers est exemplaire. Elle témoigne de l'évolution d'un projet engagé dans une vision parcellaire de l'urbanisme et dans l'urgence qui a pu, grâce à une volonté politique affirmée, devenir un projet global mené dans l'intérêt collectif et inscrit dans la durée.



ACCOMPAGNER LES MAÎTRES D'OUVRAGE

Dans les Yvelines comme ailleurs, la gestion des espaces ouverts relève d'une attention aux différentes échelles du territoire : des conséquences de l'aménagement d'une place au maintien d'une activité agricole adaptée à proximité d'un ensemble urbain. Au-delà des questions ponctuelles, le travail mené par le CAUE avec les collectivités répond à des objectifs généraux d'économie des ressources et de préservation de la biodiversité, conformément aux nouvelles dispositions concernant la trame verte et bleue notamment. Conscient d'un enjeu alimentaire majeur, le CAUE interroge dans tous les projets qui lui sont soumis, le rôle imparti à l'agriculture et trouve dans le paysage un formidable outil de médiation qui parle à tous.

ACCOMPAGNEMENT DES PARTENAIRES, COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

AEV : réflexion et conseils sur les territoires cibles de l'AEV dans les Yvelines ; suivi de l'étude territoriale de la boucle de Guernes dans le cadre de définition d'un PRIF effectué par le bureau d'études Scure, participation aux réunions avec les communes concernées.

APPVPA : suivi de l'atelier d'étudiants de l'ENSP pour la préfiguration d'une charte paysagère ; conseil à un agriculteur sur la propriété Clérico à la ferme du Trou Moreau ; suivi du projet Leader.

Cobahma : conseil sur projets. Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc : participation au comité de pilotage pour le suivi du projet d'Allée royale de Villepreux.

Conseil général, services des routes : déviation de Richebourg et déviation d'Orphin ; aménagement du rond-point et du parking de Port-Royal.

Conseil général, service environnement : partage des connaissances sur le territoire.

DRIE/DDT : suivi du groupe technique pour l'élaboration du cahier des charges pour la mise en révision de l'atlas des paysages.

IAU : participation à la construction du cahier « Mise en œuvre de la dimension fleuve » du SDRIF sur le territoire de Seine Aval.

Marly-le Roi : conseil sur les aménagements et la gestion du parc Jean Witold.

Orphin : conseils sur les projets d'aménagement des espaces publics et routiers du centre village.

PNR Chevreuse : participation au comité de pilotage pour le lancement de l'étude « paysage et biodiversité ».

Le Port-Marly : conseil et diagnostic paysager pour l'aménagement de l'espace naturel de l'île de la Loge.

Accompagnement des PLU de **Juziers, Villiers-Saint-Frédéric, Neauphle-le-Château, Saint-Nom-la-Bretèche**



photos Le Port-Marly © CAUE 78

PORT-MARLY, VERS UNE GESTION PASTORALE ET PÉDAGOGIQUE DE L'ÎLE DE LA LOGE

Sur les terrains d'une ancienne roseraie depuis longtemps abandonnée, la nature a repris ses droits, faisant de la quasi totalité de l'extrémité Nord-Ouest de l'île de La Loge un site au potentiel naturel et paysager d'exception en vis-à-vis immédiat du centre ancien du Port-Marly. Consciente de la valeur écologique et récréative potentielle de cette pointe d'île d'une dizaine d'hectares, la commune inscrit la mise en valeur de l'île dans sa politique de protection de ses espaces naturels et d'ouverture au public. Dès 2006, elle entérine cette volonté lors de la validation de son PLU.

Avec le CAUE, la municipalité engage une réflexion pour préciser son projet, et c'est bien par l'idée de projet de paysage que sont tracées les grandes options destinées à être livrées au travail d'un bureau d'études extérieur.

Deux grandes étapes rythment l'accompagnement de la commune par le CAUE.

Un paysage souhaité

Un premier travail de lecture paysagère a pour but de rassembler un argumentaire suffisant pour fédérer autour du projet communal un ensemble d'acteurs potentiels, la Région ou le Département notamment, et d'explorer les outils possibles de mise en œuvre.

Parmi les éléments forts du projet, figure la pertinence de prise en considération et de mise en valeur de ce réservoir de biodiversité majeur, compris comme un maillon essentiel d'une chaîne naturelle d'îles et de milieux humides liés au fleuve, aux portes de la ville du Port-Marly et de ses alentours, et en aval immédiat de Paris. Revu dans sa globalité et dans sa mise en adéquation avec son environnement large, le projet prend alors toute son envergure : il participe autant au renforcement de l'armature des espaces ouverts de la Seine qu'à son inscription dans un réseau de liaisons douces et d'espaces ouverts au public.

Plus avant, le projet « paysager » permet d'avancer des hypothèses d'organisation spatiale et programmatique : ordonnancement linéaire des espaces liés au fleuve, positionnement de la proue de l'île comme espace d'accueil « stratégique » et festif, ou encore, possibilité de réhabilitation des bâtiments existants à des fins culturelles et pédagogiques...

Enfin, les questions de gestion de cet espace naturel ont été largement évoquées, et des hypothèses, assez novatrices dans le département, d'entretien et de contrôle des objectifs de biodiversité par pâturage ont été débattues et retenues.

Une visite sur le terrain

Ainsi, dans un deuxième temps pour aborder concrètement cette spécificité du projet, le CAUE oriente ses recherches vers des territoires ou des expériences similaires de gestion par pâturage sont menées : le CAUE propose alors une visite de l'île de Boissises-le Roi en Seine-et-Marne, qui présente des similitudes de contexte et de questionnement avec l'île de la Loge. Il conduit sur place Madame le maire de Port-Marly, ses adjoints et techniciens, à la rencontre des techniciens du conseil général de Seine-et-Marne, gestionnaire de cet espace. Des acteurs et partenaires potentiels (Agence des espaces verts de la région Ile-de-France, conseil général

des Yvelines, CAUE 91 et CAUE 77) accompagnent la commune de Port-Marly dans cette visite et dans les échanges concrets sur le sujet.

Gestion économe, adaptée aux milieux écologiques de l'île et aux attentes de la population dans le cadre d'une ouverture du site au public, la gestion des espaces par pâturage ouvre des perspectives tout à fait envisageables techniquement.

Le cas présent montre aussi l'intérêt du cadre départemental des espaces naturels sensibles (ENS), dans la réussite de l'opération, ce que l'on peut souhaiter aussi pour l'île de la Loge. En effet, cette estampille juridique et les efforts faits pour y arriver peuvent grandement appuyer la mise en œuvre du projet communal, tant sur le plan de la stabilité et de l'acquisition foncière, que sur les perspectives d'aides financières...

La poursuite du projet

Aujourd'hui, la formalisation du projet se poursuit sur les bases des hypothèses envisagées, par le travail d'un bureau d'études de paysage et d'écologie : l'agence Urbicus.



Le Port-Marly © CAUE 78

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2010

Légendes

Echanger

Former, sensibiliser

Accompagner

1 organisation CAUE

2 conférence par le CAUE

3 participation du CAUE

	DATE		CADRE	ORGANISATEUR
janvier	19	3	Rencontre des personnels CAUEs IdF	CAUE 95
	28	1	Mardi du CAUE : le logement en questions	CAUE 78
février	4	1	Groupe départemental énergie architecture	CAUE 78
	5	3	Restitutions des ateliers Nature en ville	Ministère MEDD
	12	2	Projection / débat	CAUE 30
	16	2	Rencontre départementale Energie et bâtiment	DDEA
	17	2	Réunion du Pôle éco-construction	PNR chevreuse
mars	8	2	Tournage séquence de film	TV Mantois
	17	1	Accompagnement communal	CAUE 78
	17	1	Accompagnement communal	CAUE 78
avril	27	2	Forum 21	Commune d'Andresy
	1	2	Projection / débat	CAUE 30
	6	1	Mardi du CAUE : le logement en questions	CAUE 78
	10	2	Projection / débat	Bergerie nationale
mai	13	2	Projection / débat	Bergerie nationale
	15	2	Formation Ville et architecture	Inspection académique
	22	1	Groupe départemental énergie architecture	CAUE 78
	30	2	Formation continue cinéma filière exploitation	FEMIS
	m a i /	2	Formation initiale en paysage	ENSP
	19	2	Formation continue en urbanisme	ESA
	18	2	1er Colloque efficacité énergétique Seine Aval	Pôle écoconstruction Seine aval
juin	27	1	Assemblée générale du CAUE 78	CAUE 78
	28	3	Assemblée générale de la FNCAUE	FNCAUE
	8	2	Accompagnement communal	CAUE 78
juillet	10	2	Accompagnement communal	CASQY
	18	2	Jury de diplôme	ENSNP
	16		Conseil scientifique Maison de l'environnement	MEDD/CASQY
	6	1	Groupe départemental énergie architecture	CAUE 78
septembre	16	1	Accompagnement communal	CAUE 78
	17	1	Les Enfants du Patrimoine	URCAUE/CAUE 78
	21	1	Journée sur la gouvernance de l'eau	Association Espaces
	27	2	Colloque départemental sur le paysage	DDT
octobre	5	1	Mardi du CAUE : la transformation de la ville	CAUE 78
	14	3	Conseil de développement de Seine Aval	EPAMSA
	18	1	Formation : Concevoir et construire durable	URCAUE/Ekopolis
	19	1	Formation : Concevoir et construire durable	URCAUE/Ekopolis
	21	3	Restitution régionale d'appel à projets	Région Ile-de-France
novembre	4	1	Soirée conférences et débat	CAUE 78/CA2RS/ALEC
	9	1	Groupe départemental énergie architecture	CAUE 78
	15	2	Formation : Ville et architecture	Inspection académique
	18	1	Formation : Concevoir et construire durable	URCAUE/Ekopolis
	22	2	Projection / débat	FNCAUE : Réseau rural
	23	2	Formation continue	ENSP
	16	1	Formation : Concevoir et construire durable	URCAUE/Ekopolis
	18	2	Rencontre des acteurs de l'aménagement	CAUE 40
décembre	8	2	Formation initiale en urbanisme	Univ Paris Sorbonne
	9	1	Groupe Territoire	URCAUE
	10	1	Formation : Concevoir et construire durable	URCAUE/Ekopolis
	15	1	Observatoire régional de la qualité architecturale	URCAUE

PARTENAIRES/CIBLES	LIEU	SUJET
Equipes URCAUE	Abbaye de Maubuisson	Echanges entre équipes
Elus et partenaires	Carrières-sous-Poissy	Visite-débat : "Les Vergers, 58 logements en cœur d'îlot à Carrières-sous-Poissy"
Organismes énergie 78	Versailles	Echanges entre acteurs : études de cas
Partenaires MEDD	Paris	Echanges entre acteurs pour participation aux suites
Grand public	Nîmes	Débat autour du film "Portraits d'ares"
Elus et partenaires	INRA Saint-Cyr-l'Ecole	Présentation : "Intégration de l'énergie solaire dans le bâti"
Elus et partenaires	Châteaufort	Présentation: "Intégration de l'énergie solaire dans le bâti"
Grand public	Mantes-la-Jolie	"Les paysages et les espaces inondables de la vallée de la Seine"
Conseil municipal	Gaillon-sur-Montcient	Formation : "PLU, quel projet pour Gaillon ?"
Conseil municipal	Les Essarts-le-Roi	Formation : "PLU, densité et formes urbaines aux Essarts-le-Roi"
Tout public	Andrézy	Intervention : "Habitat, urbanisme et Grenelle"
Grand public	Nîmes	Débat autour du film "Portraits d'ares"
Elus et partenaires	Achères	Visite débat : "Achères, un nouveau quartier maillon du parcours résidentiel"
Grand public	Rambouillet	Débat autour du film "Portraits d'ares"
Personnel Bergerie	Rambouillet	Débat autour du film "Portraits d'ares"
Enseignants second degré	Marly-le-Roi	Intervention Eco-quartiers et éco-constructions ; visite d'une crèche au Mesnil-le-Roi
Organismes énergie 78	Versailles	Echanges entre acteurs : études de cas
Etudiants	Paris	Formation : "Construire en milieu urbain et péri-urbain"
Etudiants 2 ^{ème} année	Versailles	Co encadrement atelier de projet "Désir de campagne"
Etudiants	Versailles	ZAC des Chantiers et Visite de la chapelle des Diaconesses
Professionnels	Les Mureaux	Participation à la table-ronde : "Mesurer pour quoi faire ?"
Public CAUE	Les Mureaux	Conférences-débat sur le "déjà là"
CAUEs	Paris	Conférences-débat sur la réforme territoriale / projection de Portraits d'ares
Elus	Pierre (28)	Visite de logements sociaux
Conseil municipal	Voisins-le-Bretonneux	intervention : "Densité et écoquartier"
Etudiant diplômable	Bois	Diplôme de Aurélien Humm sur la boucle de Chanteloup
Partenaires MEDD	Magny-les-Hameaux	Programme annuel et développement durable
Organismes énergie 78	Versailles	Echanges entre acteurs : études de cas
Conseil municipal	Les Mesnuls	Formation : "PLU, quel projet pour les Mesnuls ?"
Scolaires	Département	Visites de sites patrimoniaux
Elus et partenaires	L'île Monsieur - Sèvres	Animation table-ronde et intervention sur les espaces ouverts de la Seine
Elus et partenaires	Magny-les-Hameaux	Intervention CAUE/STAP : "architecture, paysage et énergie solaire"
Elus et partenaires	Magnanville	Visite débat : "Magnanville, des constructions jumelles en résonance dans la commune"
Partenaires Seine aval	Les Mureaux	Echanges entre acteurs
Public CAUE	Paris	Formation et animation : "Territoire et biodiversité"
Public CAUE	Paris	Formation et animation : "Villes et habitants"
Partenaires Région	Paris	Echanges "Arcs écologiques franciliens"
Elus, partenaires, associations	Verneuil-sur-Seine	"Construire avec le Grenelle, du bâtiment à l'urbanisme de projet"
Organismes énergie 78	Versailles	Echanges entre acteurs : études de cas
Documentalistes	Marly-le-Roi	Intervention "Eco-quartiers et éco-constructions" ; visite d'une crèche au Mesnil-le-Roi
Public CAUE	Paris	Formation et animation : "Villes et habitants"
Partenaires institutionnels	Paris	Débat autour du film "Portraits d'ares"
Etudiants	Vaux-sur-Seine	Ateliers d'étudiants menés sur le parc "Castello Marochetti"
Public CAUE	Paris	Formation et animation : "Architecture et écologie du projet"
Elus et partenaires	Aire sur l'Adour	Intervention : "Qualité d'usage et accessibilité des espaces publics"
Etudiants Master 2	Paris	Intervention : "le rôle du paysagiste CAUE dans le grand territoire"
Personnels CAUE	Paris	Echanges avec l'association Terres de liens
Public CAUE	Paris	Formation et animation : "Matériau et sens"
Baillleurs, promoteurs	Paris	Séminaire : "Habitats, réhabilitation, enjeux et évolution du logement en Île-de-France"

LE CAUE EN 2011 ET AU-DELÀ...

2011 est une année de réflexion nationale des CAUE sur leur positionnement dans le contexte de la réforme territoriale et le renforcement des intercommunalités ainsi que l'évolution de leur financement.

Les demandes de conseil et d'accompagnement demeurent néanmoins toujours croissantes, ce qui impose un travail mutualisé permettant des économies d'échelle au niveau national, régional et départemental, et la transmission des conseils au plus grand nombre par les outils informatiques.

Les thèmes de travail déclinés depuis 2005 restent des enjeux centraux pour l'aménagement de l'espace et la qualité de la vie quotidienne et pour les partenaires régionaux et départementaux :

- le logement
- l'accompagnement des documents d'urbanisme
- le paysage et l'agriculture
- les équipements

Ils sont déclinés à toutes les échelles aussi bien en conseil simple qu'en accompagnement des collectivités ou d'autres partenaires (bailleurs, par exemple) en partenariat avec l'URCAUE et la Fédération nationale des CAUE.

ECHANGER

Un groupe de travail national s'est constitué composé des présidents et directeurs des CAUE et animé par la FNCAUE sur **la réforme territoriale et la fiscalité de l'urbanisme**.

L'Atelier international du Grand Paris (AIGP) et l'Union régionale des CAUE d'Île-de-France ont engagé un partenariat afin d'organiser une série d'événements destinés aux élus de la région et aux professionnels de l'aménagement urbain. L'objectif de cette initiative est d'offrir un regard croisé sur les stratégies et pratiques urbaines actuellement mises en œuvre en Île-de-France, et reposant, plus particulièrement, sur les questions relatives à **l'intensité urbaine et aux espaces ouverts**. Ainsi un cycle de trois séminaires suivis de soirées-débats sur chacune de ces deux thématiques sera organisé en 2011/2012.

Le cycle Intensité porte sur l'intensification des tissus urbains diffus, peu denses et pourtant bien desservis par des transports en commun.

Le cycle Espaces ouverts questionne le rôle structurant des espaces ouverts dans la métropole. Pour chaque séminaire, une douzaine de collectivités d'Île-de-France sont invitées à partager leurs questionnements et expériences urbaines.

Ces manifestations seront largement médiatisées.

FORMER, INFORMER

Le site internet transformé propose une nouvelle configuration plus accessible. La mise à jour des contenus est déjà assurée par des comptes rendus systématiques des échanges lors des formations et des Mardis ; les thèmes de travail courants trouveront leur place en 2011 avec un renforcement des contenus.

Une lettre d'information thématisée est proposée aux abonnés tous les deux mois depuis début 2011. Son contenu éditorial étant étoffé, elle est destinée à être imprimée. Les thèmes sont choisis en fonction de l'actualité et plusieurs rubriques sont déclinées :

- «retour sur» un événement récent lié au thème ;
- «idées revues»... afin de revenir sur des idées reçues trop couramment véhiculées
- «matières à réflexion» sur le thème
- «par la fenêtre» : photo signée et commentée par une personne de l'équipe
- «références» liées au thème.

Sont déjà parues : 1- construire, se loger, habiter ; 2- biodiversité. Vont paraître : 3- sensibiliser à la ville et à l'architecture ; 4- le commerce, fin de la France moche... Abonnement sur le site internet, rubrique «lettre d'info».

La lettre **Agenda du CAUE 78** est envoyée également tous les mois aux abonnés. Elle présente deux rubriques : « l'agenda » reprend par de courtes présentations les activités à venir du CAUE, de l'URCAUE et de la FNCAUE et renvoie sur le site internet pour plus d'informations et pour inscriptions en ligne ; « En bref » présente de courtes présentations d'activités des partenaires liées au cadre de vie et renvoie sur leurs sites respectifs.

Le guide territoire élaboré avec le soutien de la DDT fait l'objet d'une mise en ligne en 2011. L'information sera accessible par étape, de données générale jusqu'à de la formation encadrée par le CAUE.

Les Mardis du CAUE s'intensifient et proposent tous les mois une visite ou une conférence. L'exposition «Chacun cherche son toit» proposée par les archives communales de Versailles en mai et juin 2011, fait l'objet d'un Mardi et de quatre rando-archives du CAUE pour découvrir le logement social à travers la ville.

Organisme de formation, le CAUE organise deux stages : les outils de l'aménagement en mai / Grenelle et urbanisme en fin d'année 2011. Ces sessions sont principalement destinées aux personnels des CAUE et à leurs partenaires.

La semaine nationale «agricultures et paysages» organisée par les CAUE du 19 au 24 mai propose au niveau régional une visite du parc des Lilas à Vitry et des débats autour du film «Portraits d'ares».

En 2011, **l'observatoire de la qualité architecturale du logement** investit les quartiers ANRU et analyse des opérations récemment livrées. En fin d'année, organisation d'un nouveau séminaire de réflexion, dont les actes seront rendus accessibles largement. Les deux précédents actes de séminaires sont accessibles sur le site de l'URCAUE : www.urcaue-idf.fr

L'URCAUE/Ekopolis se lance dans l'élaboration d'un **abécédaire de l'aménagement** aussi fourni que l'abécédaire du particulier en ligne depuis 5 ans et très utilisé. **Des ateliers thématiques** permettent à des petits groupes de professionnels et de partenaires d'approfondir des questions clés liées à la qualité de l'aménagement et de la construction durables en Ile-de-France. Les comptes-rendus sont livrés sur le site d'Ekopolis. www.ekopolis.fr

L'atelier **«Questionner l'étalement urbain»** de l'université permanente de l'AUE piloté par le CAUE 41, et auquel participe activement le CAUE 78, publie le compte rendu des deux années de réflexion enrichies par le point de vue du sociologue Jean-Louis Violeau. Les réflexions se poursuivent par quatre nouvelles sessions de formation programmées en 2011 et 2012 sur

le thème **«comment accompagner (les collectivités) dans les projets pour habiter durablement les territoires en mutation»**.

L'atelier urbanisme de la FNCAUE, initié par le CAUE 78 et regroupant une dizaine de CAUE, publiera dans l'année un document national sur **les PLU intercommunaux**.

ACCOMPAGNER

Des ateliers de réflexion sur le projet communal sont proposés aux communes accompagnées par le CAUE lors de l'élaboration de leur PLU : les notions d'usage, d'espace public et de bien commun seront partagées et confrontées aux outils réglementaires.

BIMBY (build in my backyard) est une recherche financée par l'Agence nationale de la recherche (ANR) sur la densification des tissus pavillonnaires. Cette étude menée sur trois ans mobilise des acteurs très diversifiés : ENSA Paris Belleville, CETE Ile-de-France, CETE Normandie-Centre, CAUE 27, LATTIS (ENPC), RIVES (ENTPE), Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en Yvelines, Communauté d'Agglomération de Rouen, ENSA Marseille, ENSA Normandie et collectivités. Le CAUE accompagnera les travaux menés dans les Yvelines sur les communes du Tremblay-sur-Mauldre et des Essarts-le-Roi, dans le cadre du PLU. Information sur cette recherche : <http://188.165.54.164/bimby/bimby/index.php/BIMBY>

Idées revues :

- «Il faut construire avec des matériaux écologiques ! : non».
- «Les grands ensembles, y a qu'à les raser ! : pas si simple».
- «La biodiversité, c'est une affaire de petites bêtes pour grands spécialistes».
- «Chez moi, y a rien à voir, c'est nul...»

LA COMPOSITION DU CAUE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Philippe TAUTOU, Conseiller général, premier vice-président de la communauté d'agglomération des Deux rives de Seine, Maire de Verneuil-sur-Seine

Représentants des collectivités locales

Jean-Louis BARTH, Conseiller général, Maire d'Ablis, président de la CAPY ; Olivier DELAPORTE, Conseiller général, Maire de la Celle-Saint-Cloud ; Catherine PÉRICARD, Conseiller général, déléguée à la diffusion théâtrale et culturelle ; Yannick TASSET, Conseiller général, Maire d'Orgeval ; Serge THIBAUT, Conseiller général, Maire de Flins-sur-Seine

Représentants des services de l'Etat

Jean-Michel COIGNARD, Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale ; Anne MEIGNIEN, Directeur départemental des territoires ; Paul TROUILLOUD, Chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine

Représentants des professions concernées

Anne BOUCHE-FLOREN, architecte DESA et urbaniste qualifié OPQU ; Vincent BOURGOIN, Président du Syndicat des architectes des Yvelines ; Michel COLOMBELLE, représentant de la Fédération des entrepreneurs du bâtiment des Yvelines ; Maurice DELACOURCELLE, Représentant le Conseil régional de l'Ordre des architectes

Personnes qualifiées

Françoise GOURON-MURADOR, Vice-Présidente de l'Union des amis du PNR du Vexin français ; Bernard WELCOMME, Directeur de l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles

Membres élus par l'Assemblée Générale

Colette AUBRY, Représentante de la Chambre des métiers des Yvelines ; Gérard COMAS, Maire-adjoint de Rambouillet ; Pascal LAZERAND, Maire d'Epône jusqu'en décembre 2010 ; Jean-François MUCHERIE, Maire-adjoint d'Orgerus ; Roland PREDIERI, Architecte ; Claude VALLEE, Représentant de la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France ;

Représentant du personnel

Pascale d'ANFRAY-LEGENDRE, Architecte-urbaniste conseiller du CAUE 78

au 31 décembre 2010

L'ÉQUIPE

Permanents

Elisabeth ROJAT-LEFEBVRE, directrice, architecte-urbaniste
Annick MARTINAT, assistante de direction
Cécile VAROQUIER, documentaliste
Pascale CZOBOR, chargée de mission développement durable
Anne DEMERLÉ-GOT, architecte - journaliste
Pascale D'ANFRAY-LEGENDRE, architecte-urbaniste
François ADAM, paysagiste
Hélène BOUISSON, architecte
Annie BOYER, architecte
Christelle LOUVET, architecte
Bruce PLANCKE, architecte
Didier RENARD, architecte

Vacataires

Valérie FLICOTEAUX, architecte
Laure GALIMARD, architecte
Louis GUEDJ, architecte
Agnès SOURISSEAU, paysagiste

LE FONCTIONNEMENT DU CAUE

SES MISSIONS

Conseiller les particuliers

Les architectes et paysagistes du CAUE fournissent aux personnes qui désirent construire ou rénover, des conseils propres à assurer la qualité architecturale des projets et une bonne insertion dans le paysage. Ils reçoivent les particuliers sur rendez-vous, en mairie ou au siège du CAUE, et si nécessaire sur le site du projet.

Conseiller les collectivités et les administrations

Les architectes, urbanistes et paysagistes assistent, proposent, conseillent, en s'efforçant de donner aux responsables, élus, techniciens et concepteurs, les moyens d'effectuer des choix.

Ainsi, ceux-ci peuvent les consulter pour :

- la mise en oeuvre de démarches environnementales,
- l'aménagement de l'espace communal,
- l'accompagnement des documents d'urbanisme,
- la préservation ou la mutation des paysages,
- la construction ou la réhabilitation de bâtiments,
- la mise en place de consultations de concepteurs,...

Former, Informer

Le CAUE forme et informe les maîtres d'ouvrage, les professionnels et les particuliers.

A travers ses études et ses recherches, le CAUE accumule les expériences et les références pour réaliser des outils de communication et servir de relais d'information.

Ainsi, sont organisés :

- des journées de conférences et de débats,
- des stages de formation technique,
- des visites de villes, de bâtiments, d'espaces publics, de jardins historiques et contemporains.

Le CAUE développe la culture architecturale et urbaine et l'esprit de participation du public grâce à l'organisation d'expositions et la publication de documents pédagogiques. Il intervient en milieu scolaire à la demande des enseignants.

SON FINANCEMENT

La taxe

Le CAUE est principalement financé par une taxe sur les autorisations d'urbanisme, instituée par la loi sur l'architecture de 1977, concernant toute construction à l'exclusion des bâtiments affectés à un service public ou d'utilité publique.

Cette taxe a la même assiette que la TLE (taxe locale d'équipement). Son taux, voté à 0,2% par le Conseil général des Yvelines à la création du CAUE, a été augmenté à 0,3 % par l'assemblée départementale le 26 mars 2010 avec application le 1er mai 2010, afin de permettre un développement des actions.

Les adhésions

Le conseil d'administration du CAUE 78 et son assemblée générale du 20 mai 1997 ont décidé de proposer aux communes et autres institutions d'adhérer au CAUE. Cette adhésion est par ailleurs obligatoire dès lors que l'on passe une convention d'accompagnement qui implique une participation financière. Cette adhésion est un soutien à l'action engagée par le CAUE. Le montant de l'adhésion des communes est proportionnel au nombre d'habitants et n'a pas augmenté depuis sa mise en place.

En 2010, nous pouvons compter de nombreux adhérents, pour certains fidèles depuis des années, et de nouvelles communes que nous sommes heureux d'accueillir, également de précieux partenaires : les intercommunalités et autres structures.

Les subventions

En 2010, le CAUE a reçu des subventions pour des actions de sensibilisation (classes à PAC) de l'Inspection Académique. Ces subventions dédommagent les étudiants en architecture intervenant dans les classes.

Les conventions

Des conventions d'accompagnement sont passées entre le CAUE, les communes ou tous autres partenaires, pour des missions spécifiques. Elles sont réalisées en coordination avec ces structures et couvrent une partie des frais engagés. Ce mode d'indemnisation des frais permet de répondre aux demandes multiples qui sont faites et de maintenir l'emploi au sein de la structure en participant à l'équilibre d'un budget insuffisamment financé par la taxe.

En 2010, **78 conventions** sont en cours, dont 19 nouvelles propositions acceptées. 18 d'entre elles ont été soldées dans le courant de l'année.

PARTICIPATION À LA VIE FÉDÉRALE

Plusieurs groupes de travail réunissent régulièrement les directeurs de CAUE afin d'apporter leur connaissance de terrain et leur expertise au réseau. Le CAUE 78 participe aux réflexions sur la réforme de la TDCAUE et sur la formation professionnelle.

ACCUEIL DE STAGIAIRES

L'équipe technique accueille et encadre tout au long de l'année des élèves et des étudiants dans le cadre de stages d'observation et lors de stages longs pré professionnels d'une durée de 4 mois minimum.

En 2010, ont été accueillis :

Héloïse Filez, étudiante en Master Ingénierie juridique et financière, option management des collectivités territoriales à Sciences-po Grenoble.

Durée du stage : 4 mois.

Contenu du stage : conseil sur le PLU d'une commune de 350 habitants, élaboration d'une formation pour élus et participation active à cette formation. Constitution d'un groupe de travail avec les organismes départementaux concernés par l'urbanisme commercial.

Frédéric Gautier, en reconversion professionnelle à l'école nationale supérieure du paysage de Versailles.

Durée du stage : 2 mois

Contenu du stage : sensibilisation au métier de conseil en paysage. Application dans le cadre de l'étude sur le Port-Marly. Aide à la conception et réalisation de la plaquette d'étude pour la commune.

LA FORMATION DU PERSONNEL

L'ensemble du personnel suit régulièrement des stages techniques et des conférences afin de mettre à niveau ses connaissances.

En 2010, formations et colloques suivies par l'équipe :

«Le patrimoine industriel : quels bonheurs ? !», table ronde organisée le 26 mai 2010 dans le cadre de l'exposition «Le bonheur est dans le design, la collection du Grand Hornu».

«Peut-on parler d'après-crise ?», le 10 juin 2010, 5ème rencontre parlementaire sur le logement.

«Continuité, accessibilité», journée de formation organisée le 24 septembre 2010 par le CAUE 75.

«Agriculture biologique et enjeux environnementaux», colloque organisé le 1er octobre 2010 par le ministère de l'écologie.

«Réforme du permis de construire : droit public et responsabilités de l'architecte. Bilans et perspectives», journée organisée par l'UNSFA, le 22 novembre 2010.

«Plan national de formation», journée organisée le 5 novembre 2010 par la FNCAUE.

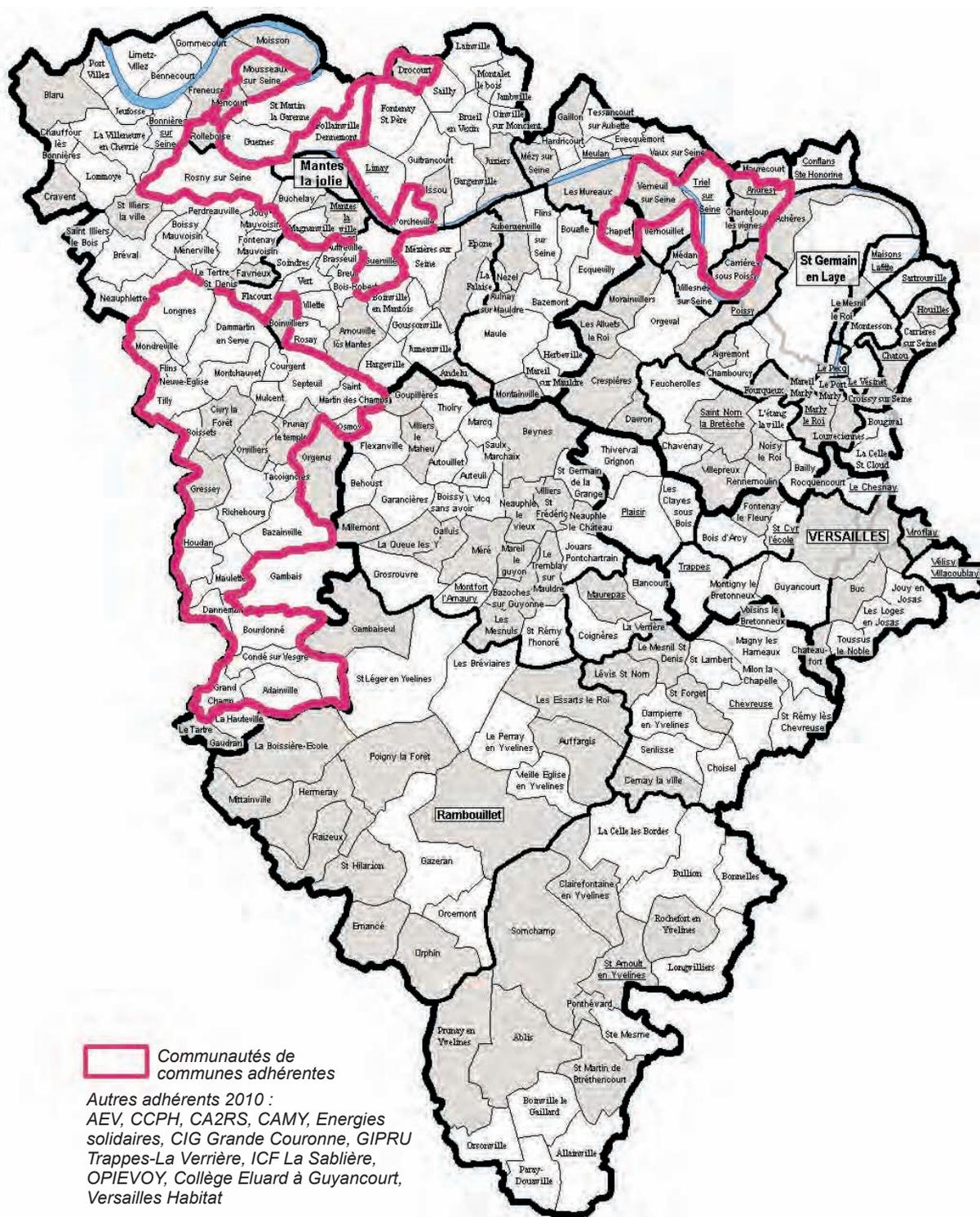
«Atelier Paysages», organisée par la DRIEA, le 17 novembre 2010.

«Paysage, fil conducteur du développement durable des territoires», colloque organisé le 22 novembre 2010 par le collectif des Etats généraux du paysage, la FNCAUE et le Réseau rural français.

«Du territoire au matériau, changer d'optique pour co-voivre durable», 5 journées de formation organisée par l'URCAUE/Ekopolis : «Territoire et biodiversité», le 18 octobre ; «Villes et habitants», le 19 octobre ; «Existant et réhabilitation», le 16 novembre ; «Architecture et écologie du projet», le 25 novembre ; «Matériau et sens », le 10 décembre 2010.

«Villes nature, vers le zéro pesticides», colloque européen organisé les 16 et 17 décembre 2010 à Versailles par l'association des ingénieurs territoriaux de France.

LES ADHÉRENTS 2010



LA CHARTE DU CAUE 78

- Grâce à la pérennité de sa structure depuis 1979, du fait de la diversité de ses champs d'intervention ainsi que de ses publics, et par ses ressources documentaires, le CAUE constitue la mémoire des acteurs et du territoire. Il est un observatoire des pratiques et des problématiques.
- Le décideur public ou privé attend du CAUE un conseil objectif, garanti par son statut et son Conseil d'administration composé d'élus, des services de l'Etat, de professionnels de l'aménagement et d'associations présentes dans le département et désignées par le Préfet (loi sur l'architecture, 3 janvier 1977).
- Le CAUE intervient très en amont de la décision, aux côtés du maître d'ouvrage, pour défendre un intérêt public de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Le CAUE a la capacité de redéfinir la demande qui lui est faite, pour ainsi mieux répondre à l'intérêt public tel qu'il le ressent dans un dialogue ouvert et constructif avec le maître d'ouvrage. Il est une force de proposition, peut réaliser des études tests et proposer des améliorations de procédures.
- Le seul objectif du CAUE est de promouvoir la qualité, son conseil pouvant avoir pour conséquence la non-réalisation de travaux ou d'équipements publics ou privés.
- En aucun cas, le CAUE ne peut faire de maîtrise d'œuvre (loi sur l'architecture, 3 janvier 1977).
- Le CAUE intervient auprès des acteurs de deux manières :
 - en assurant des missions de base, qui relèvent du financement de la taxe départementale des CAUE : conseil auprès des particuliers, conseils simples auprès des communes et des services de l'Etat, sensibilisation de tous les publics,
 - en assurant des missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage, en aval des conseils simples, qui entraînent la signature d'une convention.
- Les études de faisabilité ou études préalables que réalise le CAUE, dans le cadre de sa mission d'accompagnement, constituent une aide à la décision ; elles s'intègrent dans un processus d'information et de sensibilisation des maîtres d'ouvrage.
- Le CAUE met en évidence auprès des maîtres d'ouvrage l'importance du rôle des professionnels de l'aménagement, de l'architecture et du paysage et la nécessité de rémunérer les études de programmation et de conception (architecturales, paysagères et d'aménagement) à leur juste prix.

ADIL	Agence départementale d'information sur le logement
AEV	Agence des espaces verts
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ALME-SQY	Agence locale de maîtrise de l'énergie de Saint-Quentin-en-Yvelines
ARENE	Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies
AUDAS	Agence d'Urbanisme et de Développement de la Seine Aval
AUE	Architecture, urbanisme et environnement
BTP	Bâtiment et travaux publics
CASQY	Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
CDAC	Commission d'aménagement commercial
CG	Conseil général
COBAHMA	Comité du bassin hydrographique de la Mauldre et ses affluents
DAAC	Délégation académique de l'action culturelle
DAPA	Direction de l'architecture et du patrimoine du ministère de la culture
DD	Développement durable
DDT	Direction départementale du territoire
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DRIEE	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
DRIEA	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Ile-de-France
ENSP	Ecole nationale supérieure du paysage
EPAMSA	Etablissement public d'aménagement Seine aval
EPFY	Etablissement public foncier des Yvelines
FN CAUE	Fédération nationale des CAUE
IAU	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France
IFU	Institut français d'urbanisme
INSA	Institut national des sciences appliquées
MIQCP	Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques
MOP (loi)	Loi sur la maîtrise d'ouvrage publique
OIN	Opération d'intérêt national
OPAH	Opération programmée de l'habitat
PAC	Projet d'action culturelle
PADD	Projet d'aménagement et de développement durable
PLU	Plan local d'urbanisme
PNR	Parc naturel régional
SDAP	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
SRU (loi)	Loi «solidarité et renouvellement urbains»
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDAP	Service départemental de l'architecture et du patrimoine
SDRIF	Schéma directeur d'Ile-de-France
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocations multiples
SMAGER	Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles
UP AUE	Université permanente de l'AUE
UR CAUE	Union régionale des CAUE
UMY	Université des maires des Yvelines

